



## Bourassa accepte de poursuivre le dialogue

### Le premier ministre juge toutefois «inacceptable dans sa forme actuelle» le projet d'union économique

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PREMIER MINISTRE du Québec, M. Robert Bourassa, accueille comme « un document utile, mais certainement incomplet » les propositions constitutionnelles fédérales. Il y trouve « en fonction des revendications légitimes et traditionnelles du Québec, des gains ou des progrès ». Mais aussi « des risques très importants, notamment pour toute la question de l'union économique ». Il estime toutefois globalement que « nous devons poursuivre le dialogue ».

S'il est d'accord avec le principe d'une union économique canadienne — « une vraie union économique » —, M. Bourassa juge par contre que le projet fédéral « tel que présenté n'est pas acceptable : Est-ce que ça veut dire que les budgets provinciaux seront maintenant sous la tutelle du ministre fédéral des Finances ? ». A-t-il demandé hier en conférence de presse. Il n'est pas question d'accepter que l'Assemblée nationale puisse être dépouillée d'un seul de ses pouvoirs sans son consentement, a-t-il prévenu.

Le premier ministre ne rejette pas une certaine centralisation des pou-

voirs économiques à Ottawa. Il veut cependant savoir quels sont les impacts réels de ce qui est proposé. D'emblée, il dit vouloir une union économique parce qu'à son avis, le pouvoir de négociation du Québec sur la scène mondiale en serait renforcé.

Pour lui, le Québec doit « concilier ce que nous avons dans le passé — vous savez le *Maitres chez nous* de Jean Lesage —, avec les défis de l'an 2000. C'est important pour nous de contrôler en partie notre économie. Mais nous devons vivre dans la réalité. Et nous vivons dans un monde de concurrence internationale ». C'est cela « qui va déterminer le contenu des propositions finales, dit-il: ce qui est nécessaire pour maintenir un Canada dynamique ».

Quoi qu'il en soit, ce document est « un document de discussion », ce n'est qu'une « première étape » et le premier ministre l'aborde avec « une approche constructive, bien que très vigilante ». Il est convaincu que la majorité des Québécois lui diraient que « nous devons poursuivre le dialogue ». Et c'est ce qu'il s'emploiera à faire par des discussions bilatérales avec le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, et ses homologues provinciaux dans les pro-

Voir page A-4: Bourassa



PHOTO PC

Le premier ministre Robert Bourassa voit dans les propositions fédérales des gains ou des progrès en fonction des revendications légitimes et traditionnelles du Québec, mais aussi des risques très importants, notamment pour toute la question de l'union économique.

## Clark accuse les souverainistes de mener une campagne de peur

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

VINGT-QUATRE HEURES après avoir présenté ses propositions constitutionnelles, le gouvernement fédéral a sorti son artillerie lourde pour défendre son projet d'union économique.

Les inquiétudes exprimées à ce sujet font partie d'une campagne de peur orchestrée par les milieux souverainistes du Québec, a ainsi accusé le ministre fédéral aux Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Le document constitutionnel déposé mardi attribue à Ottawa le pouvoir exclusif de légiférer pour tout ce qui touche « l'intérêt économique de la fédération ». Ces décisions se-

raient cependant conditionnelles à l'accord de sept provinces comptant pour 50 % de la population. Une province réfractaire pourrait s'y soustraire à condition d'être appuyée par 60 % des députés de son parlement.

« Les seuls échos négatifs proviennent de gens qui veulent détruire le Canada », a-t-il annoncé comme entrée en matière à la première session du comité Castonguay-Dobbie.

Juste avant, à la Chambre des communes et à la grande joie des libéraux de Jean Chrétien et des troupes conservatrices, Joe Clark avait rétorqué au chef du Bloc québécois Lucien Bouchard qu'il était « malhonnête » quand ce dernier lui a demandé si les importants pouvoirs que propose de s'attribuer Ottawa

Voir page A-4: Clark



### Des récifs politiques

Unanimes à en constater l'ampleur, les économistes consultés par le DEVOIR estiment que le projet d'union économique va inévitablement se heurter à des récifs politiques d'envergure.

Page B-1

### Les fédéraux à leurs devoirs

Le président du comité constitutionnel du Parti libéral du Québec, Me Jean Allaire, renvoie les fédéraux à leurs devoirs.

Page A-2

### L'agriculture menacée ?

Le président de l'Union des producteurs agricoles, Jacques Proulx, voit la centralisation des pouvoirs économiques comme une menace pour l'agriculture québécoise.

Page B-2

### Bourassa bien tempéré

Quand la prudence extrême devient un aveu de faiblesse. L'éditorial de Gilles Lesage.

Page A-8

## Parizeau craint la mort du modèle économique québécois

Michel Venne

de notre bureau de Québec

CE QU'ON PEUT appeler le modèle économique québécois, que d'autres ont baptisé Québec Inc., c'est fini, c'est foutu, c'est mort, si les propositions fédérales rendues publiques mardi sont acceptées, affirme Jacques Parizeau.

« Si ça c'est accepté, c'est la fin de ce qu'on a appelé Québec Inc., de cette curieuse combinaison d'interventions gouvernementales, de consultations avec les entreprises, de consultations entre les entreprises et les syndicats, d'interventions des mouvements coopératifs. Cette certification qui est apparue au Québec est basée ou reflète très souvent des gestes qui sont absolument incom-

patibles avec l'orientation qui nous a été déposée. »

M. Parizeau soutient que si le modèle d'union économique et le renforcement des pouvoirs économiques détenus par Ottawa avaient existé à l'époque, « nous n'aurions pas pu faire Corvée Habitation ». Il soutient que le décloisonnement des institutions financières, mis en oeuvre par Québec pour favoriser les institu-

tions financières québécoises et qui a permis à des géants de la finance de naître, ça n'aurait pas pu se faire. Le REA non plus et combien d'autres initiatives « dont dépend notre survie dans les grands marchés mondiaux ».

Dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, Ottawa se réserve « la compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il

déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique ». Cette loi doit recevoir l'appui de sept provinces qui représentent 50 % de la population. Et une province peut rendre cette loi inapplicable sur son territoire pour une période limitée de trois ans.

Pour le chef péquiste, cela revient à dire que Québec devra « demander des autorisations » et traverser qua-

tre paliers de décision (la Chambre des communes, le Sénat, le nouveau Conseil fédéral proposé par Ottawa et un vote à l'Assemblée nationale pour rendre inapplicable la loi fédérale) avant de poser des gestes concrets pour son économie.

« Si on s'imagine qu'on va faire passer la création d'emplois par ce genre de chose, on se trompe, dit-il. Voir page A-4: Parizeau »

## La CSN entend créer son propre « fonds de solidarité » pour développer l'emploi

Robert Dutrisac

LA CSN projette de lancer un fonds de capital de risque pour investir dans des entreprises québécoises et cherche à obtenir du gouvernement du Québec les mêmes avantages que ceux accordés en 1983 au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

C'est ce qu'a appris LE DEVOIR. L'information a été confirmée par celui qui pilote le dossier, le trésorier de la CSN Léopold Beaulieu. « Ce projet fait suite aux nouvelles préoc-

cupations de développement de l'emploi de la CSN », a-t-il déclaré au cours d'un entretien téléphonique.

Le projet est en phase préliminaire et n'a pas encore reçu l'approbation des instances décisionnelles de la centrale, notamment le Conseil confédéral de la CSN. M. Beaulieu croit que le dossier pourra être ficelé d'ici la fin de l'année — tout dépendant du temps que prendra « la validation auprès des autorités gouvernementales » — et présenté aux délégués de la centrale l'an prochain.

Lors de sa création en 1983, le Fonds de solidarité a obtenu du gou-

vernement Parizeau un prêt de 10 millions \$ à des conditions avantageuses pour constituer son capital de départ. Le gouvernement accorde également aux épargnants qui investissent dans ce fonds un crédit d'impôt égal à 35 % du montant investi. De plus, les actions du fonds peuvent être placées dans un REER, ce qui peut facilement correspondre à un retour d'impôt équivalent à 40 % des sommes investies. Ces deux mesures combinées font que l'épargnant récupère d'entrée de jeu les trois quarts de sa mise.

La CSN voudrait que son fonds

jouisse des mêmes généreux avantages. M. Beaulieu a indiqué que plusieurs ministères étaient en cause, notamment ceux du Revenu, des Finances et de l'Industrie et du Commerce.

La vocation du fonds CSN de capital de risque sera plus pointue que celle du Fonds de solidarité. Alors que l'objectif principal de ce dernier est de créer et de maintenir des emplois dans des entreprises québécoises — vaste programme —, le pendant CSN limitera ses investissements aux coopératives de travail et

Voir page A-4: La CSN

## Les mineurs en grève assaillent le siège du gouvernement roumain

### Trois policiers et un civil tués

d'après Reuter et AFP

BUCAREST — Quatre personnes, trois policiers et un civil, ont été tués hier à Bucarest dans les émeutes déclenchées par des milliers de mineurs en grève.

Hier soir, alors que les heurts se poursuivaient, le gouvernement a autorisé l'armée à intervenir pour rétablir l'ordre.

Le président roumain Ion Iliescu, dans un communiqué diffusé par la radio nationale, a fait état du décès de trois policiers dans les violences. La télévision a rapporté la mort d'un civil.

Des unités anti-émeute armées de bâtons et de gaz lacrymogènes ont dispersé hier après-midi des dizaines

Voir page A-4: Les mineurs

CAHIER SPÉCIAL

## ASSURANCES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Date de tombée le 26 septembre 1991

PARUTION  
Le 4 octobre  
DANS  
LE DEVOIR

Ce cahier traitera de l'assurance de personnes, de l'assurance de dommages, des banques, des fiducies, des fonds mutuels et des sociétés immobilières. Nous ferons le point sur le nouveau paysage financier après la réforme du Québec. Nous traiterons également de la loi fédérale des banques et des fiducies et dégagerons enfin les perspectives d'avenir de ces différents groupes financiers dans un contexte de concurrence accrue et d'exigence plus élevée des consommateurs.

# Allaire renvoie les fédéraux à leurs devoirs

Pierre O'Neill

LES PROPOSITIONS constitutionnelles d'Ottawa génèrent un sentiment croissant d'insatisfaction et d'incompréhension au sein du Parti libéral du Québec.

Après le rejet des Jeunes libéraux, les réserves de Robert Bourassa et les dénonciations de certains de ses députés, c'est maintenant au tour du président du comité constitutionnel du parti, Me Jean Allaire, de renvoyer les fédéraux à leurs devoirs.

« Nous avons fait nos devoirs, qu'ils fassent les leurs ». Co-auteur du célèbre rapport, grandement responsable du virage nationaliste entériné par le dernier congrès de son parti, Me Allaire reconnaît volontiers que l'écart qui distance ces deux conceptions du fédéralisme est « énorme ».

À l'instar de son chef, Me Allaire constate qu'il s'agit là de propositions inachevées qui ont pour principal mérite d'alimenter le débat et de favoriser le processus de consultation que le fédéral a amorcé à travers le comité mixte présidé par Claude Castonguay. Au nombre des

points positifs qu'il a identifiés, il tient notamment les propositions relatives à l'abolition des barrières tarifaires ainsi qu'à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Mais pour le reste, Me Allaire comprend que ce chapitre sur la mise en place d'une union économique renforcée est hérissé de menaces contre la capacité du Québec d'assumer la maîtrise de son développement économique. L'analyse qu'il en fait l'amène à conclure que le fédéral, par ce biais, pourrait par simple déclaration justifier toutes sortes d'empiétements dans des compétences provinciales, « comme ce fut le cas dans le passé ».

Les reculs que Me Allaire a identifiés sont considérables. Il est sceptique quant à la possibilité de com-

bler, d'ici le printemps prochain, le « fossé » qui sépare les aspirations du Québec et la perception réductrice des dirigeants fédéraux. Mais d'un naturel optimiste, il préfère croire que oui.

Le rapport Allaire, souligne-t-il, c'est le rappel des revendications traditionnelles du Québec. « L'énorme différence », il en voit des dizaines d'illustrations à travers les propositions fédérales. Que le fédéral précise la portée de la société distincte en référant à la langue, à la culture et au Code civil, voilà qui ne dit rien de bon à Jean Allaire, dont la formation juridique oblige à comprendre que spécifier c'est limiter. Cette société distincte, le rapport Allaire y accédait par l'exercice de la « souveraineté » du Québec dans 22 champs de compétence.

Jean Allaire note également des reculs considérables aux chapitres de l'immigration, de la Cour suprême, du droit de veto, de la clause dérogatoire et du droit de retrait. Dans l'état actuel du dossier, il lui paraît souhaitable d'éviter la dévalorisation du comité Castonguay. « Ce serait irrespectueux et ça n'enlève rien à la loi 150 ».

Parallèlement, la direction du PLQ amorcera ces prochains jours une tournée d'information auprès des associations libérales de toutes les régions du Québec. Il s'agit de se conformer au désir des membres d'être étroitement associés au processus. Mais le rapport Allaire, « démocratiquement et massivement » voté par la base, « Et personne ne peut y changer un iota ».

# Des autochtones déçus cherchent des alliés parmi les provinces

d'après la Presse Canadienne

WINNIPEG — Les associations d'autochtones chercheront à trouver des alliés parmi les provinces dans leur lutte pour modifier une proposition constitutionnelle qu'ils considèrent gravement déficiente, a indiqué hier le dirigeant de la plus importante organisation autochtone du Canada.

Le projet fédéral d'amendement de la Constitution, publié mardi, ne fera que perpétuer la « psychologie d'infériorité » des autochtones, a déclaré M. Ovide Mercredi, chef national de l'Assemblée des Premières Nations, dans un discours chargé d'émotion qu'il a prononcé devant les participants à une conférence sur le bien-être des enfants.

« C'est le maintien de la relation classique de la prédominance, la prédominance d'une société sur une autre », a-t-il dit.

« Si l'identité de nos enfants est de quelque importance pour nous et si nous voulons qu'ils se tiennent debout avec fierté, nous devons résister, nous devons rejeter la proposition fédérale ».

Cependant, a-t-il ajouté, l'assemblée demeure toujours prête à négocier des changements au document et c'est pourquoi elle a déjà demandé à être reçue privément avec les dix premiers ministres.

« Nous la rejetons (la proposition) mais ça ne signifie pas que nous ne voulons pas discuter », a remarqué M. Mercredi.

Déjà, le premier ministre québécois, Robert Bourassa, a accepté de rencontrer des représentants de l'Assemblée et les premiers ministres des provinces atlantiques ont invité des représentants de l'Assemblée à assister à leur prochaine conférence, à Charlottetown, le 29 octobre.

La proposition fédérale prévoit l'enchaînement de l'autonomie des autochtones.

Mais elle établit aussi une période maximum de 10 ans pour la mise en application de cette idée et elle affirme que l'autonomie doit être soumise à la Charte des droits et libertés ainsi qu'à certaines autres lois fédérales et provinciales.

M. Mercredi a dit qu'Ottawa proposait d'offrir aux Indiens quelques droits restreints. Il devrait reconnaître que la population autochtone possède déjà les pouvoirs inhérents d'autonomie gouvernementale, a-t-il ajouté.

Pour sa part, M. Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a souligné que la proposition était pire que l'accord du lac Meech car elle omet de reconnaître les autochtones comme constituant une des premières nations fondatrices du Canada.

Elle répète le « grand mensonge » selon lequel les Français et les Anglais sont les deux seules populations fondatrices, a remarqué M. Fontaine.

« Je croyais que nous avions chassé cela (le mensonge), que nous nous en étions débarrassés pour tou-

jours, mais voilà qu'il lève sa tête monstrueuse de nouveau ».

Un groupe de travail indien, se livrant parallèlement au super-comité parlementaire à l'examen de la proposition fédérale, doit tenir ses premières audiences dans trois semaines.

Ces audiences seront suivies d'assemblées constituantes pour les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les Indiens en milieu urbain. Les conclusions de tous ces groupes contribueront à la rédaction de la position finale de l'Assemblée sur la Constitution. Cette position devrait être prête avant mars prochain, a indiqué M. Mercredi.

L'Assemblée croit qu'elle pourra travailler avec le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, et le premier ministre Brian Mulroney pour chercher à obtenir les changements qu'elle souhaite.

Mais elle exercera également des pressions auprès des premiers ministres. Elle juge déjà qu'elle a un allié en Bob Rae, premier ministre de l'Ontario.

M. Rae, un néo-démocrate, a souligné M. Mercredi, est moralement obligé de demeurer conséquent avec l'appui qu'il a manifesté aux droits inhérents des Indiens à l'autonomie gouvernementale.

Les chefs indiens espèrent aussi que, si le NPD gagne les élections en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, la cause autochtone aura deux partisans de plus.

# Don Getty: un pas dans la bonne direction

EDMONTON (PC) — Les propositions constitutionnelles d'Ottawa constituent un pas dans la bonne direction et, conséquemment, ne doivent pas être rejetées, a déclaré hier le premier ministre albertain Don Getty.

« Nous devons maintenant travailler dans un esprit constructif pour faire en sorte d'en arriver à une entente constitutionnelle qui pourra obtenir l'appui des Albertains », a-t-il affirmé.

M. Getty a toutefois refusé de préciser comment il comptait recueillir ce soutien populaire.

Le premier ministre albertain a évité de commenter la question de la reconnaissance de la société distincte du Québec et a semblé inconfortable lorsqu'on lui a demandé s'il comptait travailler activement pour convaincre les Albertains du bien-fondé de cette idée.

M. Getty a plutôt insisté sur le fait qu'il considérait comme une victoire personnelle l'intégration du concept d'un Sénat élu dans les propositions constitutionnelles, bien qu'il ne s'agisse pas d'une réforme complète de cette institution. « Vous rappelez-vous quand une seule personne parlait de la réforme du Sénat et de l'obtention d'un Sénat élu ? Et maintenant, je suppose, tout le pays en parle. C'est un net progrès ».

M. Getty avait fait de la réforme du Sénat une priorité de son gouvernement en tenant, le 16 octobre 1989, la première élection sénatoriale au Canada.

M. Getty a affirmé qu'à la suite d'une conversation téléphonique qu'il avait eue la semaine dernière avec le premier ministre canadien, il était convaincu qu'Ottawa n'avait rien contre la notion d'égalité au Sénat dans la mesure où le reste du pays souscrirait à cette idée.

Selon le premier ministre albertain, les partisans d'un Sénat élu, efficace et plus équitable devront retravailler leurs manches et faire valoir les avantages d'une telle formule dans cette ronde de pourparlers constitutionnels.

# Les hésitations de Québec auraient retardé de trois ans une solution aux rejets polluants de la Snyder

Louis-Gilles Francoeur

LES SÉQUELLES environnementales des rejets de la conserverie Snyder, à Bedford, en Estrie, auraient pu être évitées si le ministère de l'Environnement avait mis en place, il y a trois ans, le projet d'épandage des matières biodégradables dans des champs voisins, comme le lui recommandaient ses spécialistes.

C'est ce qu'ont expliqué au DEVOIR des fonctionnaires du ministère selon qui le ministre, M. Pierre Paradis, aurait dû débattre ouvertement avec les citoyens opposés au

projet les principaux éléments de ce dossier pour provoquer plus rapidement un consensus et une solution.

L'épandage dans des champs agricoles a donné lieu en 1988 à une entente tripartite signée par l'Environnement, la ville de Bedford et la compagnie Snyder. Elle aurait nécessité l'expropriation de deux fermes dans la municipalité voisine du Canton de Bedford, que les trois partenaires avaient oublié de consulter dans l'affaire.

L'ancien gouvernement du Parti québécois avait décidé que les rejets de la Snyder, essentiellement composés de débris des légumes, seraient traités à l'usine d'épuration municipale. En 1988, changement de programme, en raison, dit-on, de la présence suspecte de faibles concentrations de métaux lourds dans les rejets de cette entreprise, notamment du cadmium.

La charge polluante de la Snyder requiert, pour être décomposée, l'oxygène nécessaire à la biodégradation des rejets d'une population de 35 000 personnes, ce qui explique l'asphyxie récente des poissons dans un contexte d'étiage prononcé. L'idée d'épandre cette charge dans les champs était notamment défendue par M. Fernand Archambault, le chef de cabinet actuel de M. Paradis, quand il était cadre chez Snyder.

Devant l'impact médiatique des poissons morts de la rivière Aux Bro-

chets, le ministère de l'Environnement s'est lancé en vitesse dans l'examen d'une nouvelle solution : une décomposition anaérobie, c'est-à-dire dans un immense réservoir privé d'oxygène. Cette solution pourrait être annoncée la semaine prochaine lors de l'inauguration de l'usine d'épuration de Bedford.

Un porte-parole du comité de citoyens du Canton de Bedford, M. Denis Boulet, reconnaît que l'épandage aurait été une bonne solution à condition de « l'améliorer sensiblement » pour qu'on puisse parler de véritable valorisation agricole.

D'abord, dit-il, il y a des métaux lourds dans les rejets de la Snyder au-delà des normes fédérales sur les eaux d'arrosage en milieu agricole. Ces métaux lourds pourraient, à son avis, menacer la nappe d'eau souterraine locale. D'autre part, les rejets d'amidon de maïs sont si riches en potassium qu'on pourrait les utiliser pour engraisser 1500 ha de champs. « C'est trop, dit-il, car le projet d'épandage concentrerait tout sur 40 ha, ce qui rendrait ces terres, les plus productives du Québec pour le maïs, en terrains incultes ».

M. Boulet précise que des traitements simples auraient pu neutraliser, par exemple, le cadmium présent dans les rejets de la Snyder, un métal dont la provenance demeure inexpliquée.

Mais le porte-parole du groupe de citoyens se pose moins de questions sur le délai de trois ans qui s'est écoulé depuis la mise au point de la solution d'épandage que sur le fait que la Snyder va tout vraisemblablement profiter d'une subvention de 2,3 millions \$ pour ses eaux usées alors que M. Paradis a fermé, dit-il, la Champlain Industries, dans la même région, sans lui offrir une aide similaire.

# «Un bon commencement», estime Ed Broadbent

L'EX-LEADER du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, qui dirige maintenant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, admet que « la situation au Québec est très fragile » parce que Québécois et Québécoises veulent « un changement réel et sérieux ».

C'est, selon lui, « un bon commencement » que ces 28 propositions constitutionnelles du gouvernement canadien, dévoilées mardi.

M. Broadbent dit qu'il n'est pas dans ses gènes d'être pessimiste mais que, dans l'ensemble, il doit se montrer réaliste et quasi optimiste devant un train de mesures qui semblent vouloir toucher les trois questions les plus débattues :

- les droits du Québec,
- ceux des autochtones,
- la volonté des gens de l'Ouest de participer au gouvernement central.

Quant à Mme Flora MacDonald, ex-ministre des Affaires extérieures,

de passage à Montréal pour y faire un exposé sur les droits humains et le Commonwealth, elle prend soin d'affirmer qu'à ce stade-ci, on ne saurait répondre ni par un oui ni par un non définitifs aux propositions constitutionnelles.

« Il y aura à ce sujet un long débat et beaucoup d'amendements, mais il s'agit là, selon elle, d'un « bon début » dans le processus d'évolution de la Constitution.

Un point en particulier l'ennuie : la reconnaissance du droit de propriété... parce qu'il jouera surtout à l'encontre des femmes, explique-t-elle.

M. Broadbent partage des « préoccupations similaires » et entretient des difficultés probables dans tout ce qui est plan de développement urbain, par exemple, dans un pays où personne à vrai dire ne s'oppose au droit de propriété privée en tant que tel.



Flora MacDonald a présenté hier son rapport sur les droits humains à Ed Broadbent.

# Les pays du Commonwealth accumulent les manquements aux droits de leurs citoyens

Clément Trudel

LES PAYS du Commonwealth n'ont pas toujours bonne figure quant au respect des droits humains : détentions sans procès autorisées par la Loi sur le terrorisme, au Royaume-Uni; arrestation de journalistes sans que soient portées des accusations (Kenya); saisie de livres sous l'empire de lois touchant l'obscénité par les douanes canadiennes; suppression de l'association des étudiants au Nigeria, phénomène de la torture ou d'escadrons de la mort dans d'autres pays, etc.

Mme Flora MacDonald, ex-ministre dans le gouvernement canadien, dirige depuis deux ans une équipe de sept personnes, la Commonwealth Human Rights Initiative (CHRI) qui vient de compléter leur étude pour tracer la voie à un Commonwealth plus juste pour son 1,5 milliard de citoyens.

En 70 recommandations destinées aux chefs d'État du Commonwealth qui se réunissent du 16 au 22 octobre à Harare (Zimbabwe), *Put Our World to Rights* se préoccupe tout autant de conditions de quasi-esclavage de certains enfants confinés aux *sweat-shops* du tiers-monde qu'à la nécessité de corriger les coutumes de la dot qui sont cause, chaque année, en Inde, d'immolations de milliers de femmes.

Flora MacDonald n'est pas totalement certaine que les chefs d'État voudront bien inscrire ce point à l'ordre du jour, mais elle se sent encouragée par une lettre récente du premier ministre britannique John Major qui qualifie de « document impressionnant » l'étude de la CHRI et souhaite qu'on en fasse une étude détaillée.

Hier soir, Mme MacDonald ren-

contrait le premier ministre Mulroney pour tenter de le convaincre qu'une déclaration de principes du Commonwealth sur l'importance du respect des droits humains aurait beaucoup d'impact, tant sur les lois que sur les institutions des 50 pays membres du Commonwealth.

Le groupe de la CHRI prévoit aussi un fonds spécial et la mise sur pied d'un comité qui, tous les deux ans, rendra compte d'enquêtes dans des pays qui se réclament, en théorie du moins, de la Common Law et d'une tradition parlementaire britannique (parfois mise en veilleuse lorsque sévit la fureur d'un parti unique).

Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, dirigé par Ed Broadbent, se dit en accord avec une initiative qui répond à ce défi que pose le respect des droits humains. Le centre finance une partie des activités des Brigades de la paix au Sri Lanka, il a eu sa part dans le financement de la conférence africaine des droits humains, en mars dernier, au Nigeria.

Mme MacDonald suggère aux chefs de gouvernement du Commonwealth de ne pas considérer les organisations non gouvernementales comme des ennemis, de profiter plutôt de leur dynamisme pour améliorer le sort de leurs peuples. On peut dire que le Commonwealth a ses « moutons noirs », mais il est encourageant, ont dit hier M. Broadbent et la directrice de la CHRI, de constater que des délégués d'ONG tanzaniennes, ougandaises ou de Malaysia entendent oeuvrer pour que soit instauré le multipartisme et pour éviter la répétition d'abus qu'on a déjà reprochés à leurs pays.

Le but de tous ces efforts et de faire du Commonwealth « une force agissante dans l'amélioration de la situation des droits de la personne ».

# Un temple mormon à Montréal

POUR SERVIR les membres de leur communauté à Montréal et dans la région, les Mormons construiront un centre de Pieu, ou temple, au coût de 7 millions \$, à l'angle des rues de Lorimier et Logan.

L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, a précisé le président de la mission canadienne de cette Église, N. W. Flint Dickson, compte 186 missionnaires au Québec et près de 3000 membres

chez les francophones de Montréal.

Les Mormons, dont le nombre est évalué à 8 millions dans le monde, ont choisi à Montréal un terrain de 104 000 pieds carrés environ, sur lequel elle construira un immeuble de 23 000 pieds carrés. L'architecte du projet est M. Andrij Serbyn.

L'accès facile au métro et au réseau autoroutier a joué un rôle de première importance dans le choix de l'emplacement.

15 ans  
**ciel 98.5**

Cette année, soyez de la fête!  
ET PARCOUREZ LE MONDE!

**ITALIE**

IDENTIFIEZ 4 MOTS PASSEPORT  
TIRAGE LE 30 SEPTEMBRE 1991

REPLISSEZ ET RETOURNER À: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION

NOM PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TELEPHONE

TELEPHONE

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE

**LE DEVOIR**  
exotik  
SAVIRS

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

**ROLEX**

**Bijouterie Gambard**

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal, centre-ville

AGENT OFFICIEL ROLEX

# 125 cadres de la STCUM vont perdre leur emploi

Le président Perreault confirme la coupure de 500 postes syndiqués à moins d'un gel des salaires

Sylvain Blanchard

LA STCUM a annoncé hier qu'elle abolira le 1er janvier prochain 125 postes de cadre, en plus de geler les salaires de tous ses autres gestionnaires pour l'année 92. Une économie de 15 millions \$. Il s'agit là d'une autre conséquence de la réduction des subventions gouvernementales dans le financement du transport en commun.

De plus, le président du conseil d'administration de la société de transport, M. Robert Perreault, confirme ce qu'on savait depuis mardi, son intention de procéder au licenciement de 500 postes syndiqués si les cinq syndicats de l'entreprise refusent, d'ici le 1er octobre, de rouvrir leur convention collective pour permettre à la STCUM d'économiser 22 millions \$.

Les concessions demandées aux syndicats se résument à trois choses : 1) l'abandon de la clause d'indexation prévue le 1er janvier, 2) un gel des salaires de janvier à juin 92,

mais une augmentation de 3% le 1er juillet — la hausse prévue à la convention pour l'année est de 4,5% — et 3) la réduction, pour une période de trois ans, de la participation de l'employeur et des syndiqués au régime de pension des employés.

Dans le premier cas, l'économie est de 3 millions \$, dans les deux autres de 5,6 et 13,2 millions \$. Total : 22 millions \$. Assez pour permettre la présentation d'un budget équilibré lors du prochain conseil d'administration de la STCUM, le 9 octobre.

Robert Perreault a bien indiqué hier que ces concessions étaient la « seule » solution à l'impasse budgétaire actuelle et qu'elles devaient être acceptées par « tous » les syndicats sans exception. Faute de quoi, il procédera aux licenciements.

Une menace que Denis Masson, le président du syndicat des 600 cols blancs de la STCUM, prend très au sérieux.

« En raison du refus de Québec de faire marche arrière avec son programme de transferts de responsa-

bilités aux municipalités, la STCUM se retrouve avec un manque à gagner de 200 millions \$. Cet argent, il faut le trouver quelque part. Les tarifs ont été augmentés, les taxes des contribuables de la CUM le seront prochainement. C'est peut-être à notre tour de se serrer la ceinture. Je vois mal comment on pourrait s'en sortir ».

Avant de faire connaître sa réponse, Masson consultera ses membres, discutera avec les autres syndicats de la maison, mais surtout, consultera ce matin un actuaire pour bien évaluer l'impact de la diminution des cotisations de l'entreprise dans le régime de pension des employés.

« C'est l'élément le plus important du plan soumis par Perreault, dit-il. Il faut regarder ça de très près. Je veux savoir si la réduction annoncée risque d'hypothéquer notre fonds de pension dans l'avenir. Avant d'avoir obtenu une réponse claire, je ne peux rien dire de plus ».

M. Masson constate par ailleurs qu'avec la diminution des cotisations

des employés à ce régime, ces derniers toucheront en juillet 92 un salaire supérieur à ce qu'ils auraient gagné en obtenant l'augmentation de 4,5% prévue à la convention !

« C'est très habile comme manœuvre, lance-t-il. D'un côté, la STCUM économisera de l'argent en gelant nos salaires et en réduisant ses cotisations à notre régime de retraite, de l'autre, les syndiqués feront plus d'argent que prévu, même avec le gel des six premiers mois, en diminuant leur contribution hebdomadaire à leur régime de pension. C'est astucieux, mais faudra voir ce qu'en pense l'actuaire ».

Aux bureaux du syndicat des employés d'entretien et des chauffeurs d'autobus, les deux plus importants groupes de syndiqués de la STCUM, les plus militants aussi, Normand Lamoureux et Maurice Vézina, leurs présidents respectifs, ont passé la journée à scruter à la loupe le document de Robert Perreault.

Toujours enfermés dans une salle de réunion au moment d'aller sous presse, les informations glanées à

gauche et à droite laissent croire qu'il serait « très surprenant » que l'ultimatum qui leur est lancé passe comme lettre à la poste.

Au courant des intentions de Robert Perreault depuis samedi, M. Lamoureux a d'ailleurs déclaré au DEVOIR, mardi, que les syndiqués ne feraient pas les frais de « l'irresponsabilité des administrateurs de la STCUM », qu'il accuse de ne jamais avoir vraiment livré bataille contre la réforme du ministre des Affaires municipales, « l'unique responsable de l'impasse budgétaire actuelle à la société de transport ».

Du côté des chauffeurs d'autobus, la réaction risque d'être la même, car leur président, Maurice Vézina, lui aussi dans une entrevue au DEVOIR mardi, déclarait que ses membres n'avaient pas à payer pour la « lâcheté » de la direction de la STCUM lors de ce débat.

« Ils ont préféré faire circuler des tracts et donner des conférences de presse. Libre à eux. Qu'ils payent maintenant pour leur lâcheté et leur irresponsabilité ».

## Robillard est en campagne pour des études à plein temps

Caroline Montpetit

LA MINISTRE de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a exhorté hier les représentants des institutions collégiales et universitaires à stimuler la poursuite d'études à temps plein chez les élèves du cégep et de l'université, plutôt qu'à temps partiel.

Mme Robillard a toutefois précisé que cette tendance devrait s'amorcer sans ajout de ressources.

Au terme d'un déjeuner avec des délégués des associations étudiantes, des syndicats d'enseignants et des administrations universitaires, Mme Robillard a longuement élaboré hier sur les problèmes encourus par le travail rémunéré des jeunes étudiants, et l'impact de cet emploi du temps sur la performance scolaire.

« Je ne veux pas dire que nous ne devrions pas encourager les adultes à retourner aux études, mais je crois que les jeunes de 16 et 17 ans devraient étudier à temps plein, parce que le travail intellectuel est épuisant, lui aussi ».

Les recherches consultées par la ministre ont déjà démontré que l'occupation d'un emploi rémunéré par un élève, plus de 15 heures par semaine, avait une influence néfaste sur la poursuite de ses études.

Sans élaborer sur les mesures que son ministère prendrait pour supporter sa volonté, la ministre a simplement mentionné que le gouvernement Bourassa s'apprêtait à réformer le diplôme d'enseignement technique au niveau collégial, dans le but de valoriser la formation professionnelle chez les étudiants.

Au sujet de la formation professionnelle, la ministre a beaucoup insisté sur la nécessité de valoriser l'inscription à des cours techniques générateurs d'emplois pour les étudiants.

« Les cégeps offrent déjà les formations adéquates dans les secteurs de pointe technologique. Dans la région de Montréal nous avons développé une formation en aéronautique, dans la région de Rimouski on offre divers programmes dans le secteur de l'océanographie. Le problème, c'est que les étudiants ne s'inscrivent pas à ces programmes », poursuit-elle.

Par ailleurs, la ministre Robillard a insisté sur la volonté du gouvernement Bourassa d'établir une concertation inter-ministérielle pour pallier les problèmes de pénurie d'emplois et d'absence de formation disponible pour combler les besoins en main-d'œuvre des entreprises privées québécoises.

## Marcelus François: les agents n'ont jamais été certains de poursuivre le bon homme

d'après la Presse Canadienne

LES POLICIERS de la CUM chargés de la filature et de l'arrestation de Kirt Haywood, le 3 juillet dernier, n'ont jamais eu la certitude qu'ils poursuivaient le bon homme et ont tout de même décidé de poursuivre l'opération, ce qui a entraîné la mort de Marcelus François, par méprise.

C'est ce que démontre clairement l'écoute des conversations entre policiers, entendues hier à la troisième journée de l'enquête du coroner.

« Avec la photo qu'on a là, là je peux pas dire, je peux pas garantir », a dit l'agent Gilbert Moreau à son supérieur Pierre Sasseville, responsable de la filature.

Ce dernier a répliqué : « On va le sauter pis on va le savoir ».

Il était 18 h 49.

Trois minutes auparavant, l'agent Moreau avait dit qu'il croyait à 75% que l'homme qu'il venait d'apercevoir était Kirt Haywood.

Le directeur Sasseville a alors demandé aux policiers de l'équipe du SWAT s'ils avaient entendu que le suspect était identifié « à 75% ».

Une personne de l'équipe a répliqué qu'il ne lui appartenait pas de décider s'il y avait lieu d'intervenir ou

pas. Le directeur Sasseville a dit que ce ne serait pas long et a demandé d'autres détails à ses hommes.

L'agent Moreau a suggéré de placer son véhicule à côté de celui occupé par Marcelus François et de le regarder en face pour s'assurer qu'il correspondait bien à la photo qu'il avait en sa possession (il s'agissait d'une photocopie d'une photo).

Plus tard, il a dit qu'il n'avait pas « remarqué de cicatrice ». Mais 40 secondes plus tard, le sergent Sasseville donnait le feu vert.

Le témoignage qui a précédé l'écoute de ces conversations, celui de l'enquêteur Claude Paquette, laissait croire que l'identification du suspect n'avait causé aucun problème.

L'enquêteur Paquette a prétendu qu'il n'avait jamais su que les policiers affectés à la filature travaillaient à partir de photocopies de photos et que, de toute façon, il ne croyait pas que cela aurait pu rendre leur travail plus difficile.

Il assure aussi qu'il n'a jamais été mis au courant que s'étaient présentés des problèmes d'identification en raison de photocopies de photos et que c'était une pratique courante.

L'enquête du coroner se poursuit aujourd'hui.

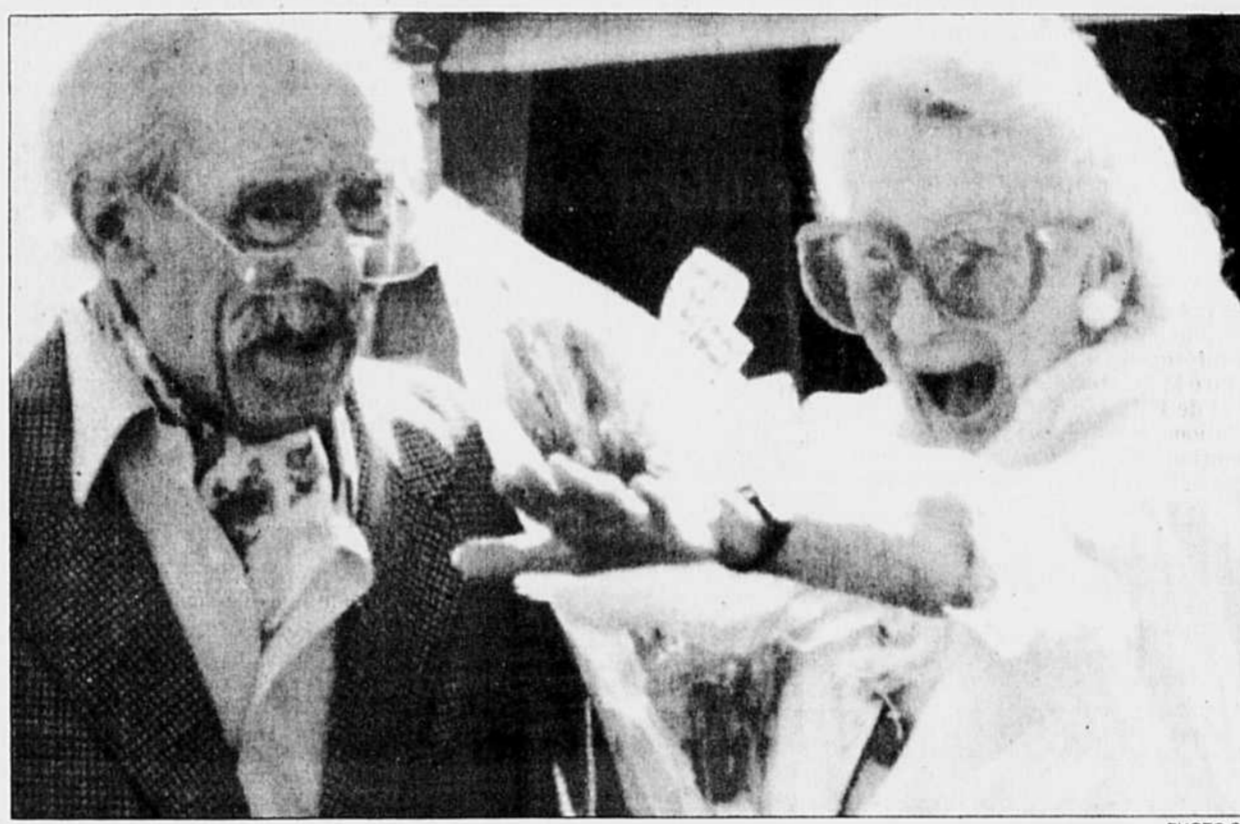


PHOTO CP

## Mann aurait été torturé pendant sa captivité

L'ex-otage britannique Jack Mann, libéré mardi par l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), a affirmé avoir été torturé fréquemment par ses ravisseurs lors de sa détention, a annoncé hier la chaîne de télévision ITN. Dans une interview diffusée par la chaîne de télévision britannique, M. Mann précise qu'il n'a pas été en contact avec une autre personne que ses ravisseurs depuis le jour de son enlèvement le 12 mai 1989. L'ex-otage est arrivé hier en Grande-Bretagne. « C'est le plus beau jour de ma vie, et je ne peux pas vous remercier assez pour l'aide que vous m'avez apportée pendant ces deux années », a déclaré sa femme Sunnie Mann (photo), à la base aérienne de Lyneham.

## « Dans un monde basé sur la productivité, la lutte à la drogue est un vœu pieux », croit Henri Laborit

Isabelle Paré

PENDANT que tenants et détracteurs de la légalisation des stupéfiants s'entre-déchirent, l'éminent chercheur français Henri Laborit soutient que la drogue, légale ou non, ne sera pas jamais effacée de la surface de la planète.

Le père des psychotropes modernes et éminent bio-chimiste, le Dr Laborit, qui prenait la parole hier au 14e Congrès international sur les communautés thérapeutiques, est en quelque sorte venu jeter une douche froide sur les prétentions de ceux qui croient venir à bout de la drogue, que ce soit par la prévention ou par la répression.

Dans un discours parfaitement fidèle à sa théorie de l'inhibition de l'action et de la fuite, le Dr Laborit s'est employé à démontrer que la

drogue et la société actuelle étaient en quelque sorte condamnées à cohabiter, ou à disparaître ensemble.

« La toxicomanie ne disparaîtra pas avec la prohibition — car la drogue a un rôle à jouer dans notre monde d'aujourd'hui — mais quand l'homme sera libéré de ses chaînes biologiques. Dans un monde basé sur la productivité, la lutte contre la drogue est un vœu pieux », a-t-il plaidé.

Bref, légalisée ou pas, la drogue ne saurait disparaître d'une planète où les hommes sont voués à l'inégalité et donc à l'ennui, à la violence, à l'agressivité, croit le chercheur. « Il n'y aura pas plus de drogués si on légalise la drogue ou pas, car ce qui fait le drogué c'est son environnement ».

D'ailleurs, ce n'est pas tant la drogue, mais les facteurs qui amènent les hommes à la consommation qui devraient être l'ennemi à abattre, estime le Dr Laborit. Or, la guerre que

mènent certains pays à la drogue découle davantage des conséquences de la baisse de productivité causée par les stupéfiants et de ses impacts sur l'économie.

« Dans un pays puritain comme les États-Unis, même une drogue qui rend heureux, sans effet toxique, n'est pas acceptée », a-t-il ironisé, citant en exemple le Gamma OH, un produit utilisé pour la désintoxication des alcooliques, mais dont la vente libre demeure interdite.

À mille lieues de ce discours, M. Gilles Favreault, sous-commissaire à la Gendarmerie royale du Canada, et M. Alain Saint-Germain, directeur du Service de police à la CUM, ont pour leur part plaidé en faveur des efforts combinés de la répression et de la prévention.

« Ceux qui prônent la légalisation sont un peu trop pressés, interjette M. Favreault. On interdit la cigarette

pour des raisons de santé, comment accepterait-on de permettre la consommation de drogue ? Ça a pris 20 ans pour que les gens comprennent le danger de l'alcool au volant, ça va prendre au moins autant de temps pour la drogue ».

Et selon M. Saint-Germain, il serait impensable de légaliser des produits qui sont à la base de nombreux crimes, qui entraînent d'importants problèmes de santé et dont les effets économiques sont désastreux.

De toute façon, le virage entrepris par les forces policières à Montréal est maintenant nettement orienté vers la réduction de la demande, soit la prévention, et non vers la répression, avance-t-il. « La drogue, comme la criminalité, n'est plus une affaire de police, mais de société. Nous ne réussissons que lorsque la police ne sera plus seule à combattre la drogue », soutient le chef du SPCUM.



diffusion  
stephanie bis

10%

de réduction

sur présentation  
de cette annonce

De plus nous payons  
les 2 taxes

Caracas — Pour les rondes —  
Daniel Élise — Canasport Saudio  
Accessoires: foulard - bas - bijoux  
- sac à main - maillot de bain

1110, rue Laurier O. 270-7797  
2030, rue Crescent 844-0063

# RÉDUISEZ VOTRE TAUX DE PRÊT PERSONNEL!

Transférez vos prêts personnels au Trust Général et profitez d'économies substantielles.

Depuis novembre 1990, le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a cessé de baisser, entraînant avec lui les taux d'intérêt des institutions financières.

Vous avez contracté un prêt personnel durant cette période, transférez-le au Trust Général. Nous réduirons sur-le-champ\* votre taux d'intérêt au niveau du taux actuel et, du même coup, nous ajusterons le montant de vos mensualités à la baisse. Venez nous voir, ou appelez-nous, il y va de votre intérêt.

\*Sur approbation du crédit.

Exemples d'économies que vous pouvez réaliser en transférant votre prêt personnel.

Montant de votre emprunt en novembre 90	Votre taux en novembre 90*	Vos mensualités actuelles	Votre nouveau taux au Trust Général*	Vos nouvelles mensualités	Votre économie à partir d'octobre 91
20 000 \$ sur 5 ans	15,50%	481,06 \$	13,50%	463,17 \$	894,50 \$
15 000 \$ sur 4 ans	15,50%	421,27 \$	13,25%	407,40 \$	527,07 \$
10 000 \$ sur 3 ans	15,50%	349,11 \$	13,00%	340,00 \$	236,86 \$

\*Exemples pour des prêts personnels à taux fixes.

Renseigne-vous sur nos prêts personnels à taux variables à compter de 10,34%, taux en date du 16 sept. 91.



Place du Carrefour, Laval, 682-3200  
5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515  
955, boul. Ste-Jean, Pointe-Claire, 694-5670  
Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414  
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265  
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777  
Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300  
1100, rue University, Montréal, 871-7200  
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780  
Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730  
Place Fortobello, Brossard, 466-2500  
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666  
521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666  
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

# SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

## ◆ Bourassa

chans mois. Nonobstant ses réserves sur l'union économique, M. Bourassa a essentiellement inventorié toute une série « d'aspects positifs » puisés dans les propositions. Le premier ministre a préféré juger le document par rapport à la situation actuelle, c'est-à-dire la Constitution telle qu'elle est, plutôt que par rapport au rapport Allaire (le programme de son parti), ou même l'accord du lac Meech.

Le premier ministre donne l'impression de pouvoir trouver des accommodements qui le satisfont sur la plupart des chapitres du document :

■ **Société distincte** : M. Bourassa se réjouit que le Québec soit reconnu comme société distincte en dépit des objections qui subsistent dans d'autres provinces, et que cette reconnaissance soit inscrite dans la Charte et dans le corps de la Constitution et non dans le préambule. Des juristes du gouvernement examinent la portée juridique du texte. Mais M. Bourassa mentionne que si la proposition fédérale offre une définition de la société distincte, ce qui à première vue pourrait en limiter la portée, le texte précise que cela comprend « notamment » la langue, la culture et le Code civil, donc sans exclure le reste :

■ **Droit de veto** : il n'y a pas lieu de s'émouvoir, selon M. Bourassa, de l'absence du droit de veto du Québec dans le texte fédéral. Ce droit de veto est « un objectif » du Québec, dit-il. (Son ministre Gil Rémillard présentait pourtant en juin le droit de veto, comme les quatre autres conditions de Meech, comme « un prérequis essentiel » à toute réforme.) M. Bourassa signale que le document d'Ottawa parle du droit de veto comme d'un objectif, que le Parti libéral fédéral est d'accord. Québec devra prendre position à la fin des négociations, dit-il. Mais pour le moment, la formule d'amendement prévoyant une majorité de sept provinces représentant 50 % de la population « peut nous donner un minimum de protection, sans compter le pouvoir politique que peut posséder le Québec par son poids à l'intérieur de la Fédération canadienne ».

■ **Pouvoir fédéral de dépenser** : le premier ministre est satisfait. La limite imposée à Ottawa d'utiliser son pouvoir de dépenser dans les futurs programmes cofinancés dans des domaines de juridiction provinciale « élargit je crois le texte de l'accord du lac Meech ».

■ **Partage des pouvoirs** : le projet fédéral prévoit la fin des déboullements dans six secteurs qui sont de juridiction provinciale (comme les affaires municipales et les mines) depuis 1867 et cela satisfait le pre-

mier ministre qui ajoute que « les limites imposées au pouvoir fédéral de dépenser pourraient satisfaire une partie des pouvoirs que nous réclamons ». Son parti réclame le transfert au Québec de 22 compétences :

■ **Réforme du Sénat** : « Il n'est pas inopportun d'apporter une réforme du Sénat de manière qu'il puisse se conduire d'une façon plus responsable », dit-il. M. Bourassa fait remarquer que cette réforme comportera une double majorité sur les questions relatives à la langue et à la culture, une « protection additionnelle pour le Québec ».

Le chef du gouvernement québécois n'a pas voulu dire si certaines propositions fédérales lui semblaient totalement inacceptables. Il doit d'abord en discuter avec ses ministres (qu'il a rencontrés longuement hier matin à ce sujet une première fois) et surtout évaluer les solutions de rechange. « Je dois agir de façon responsable, dit-il. Qu'arrive-t-il si je dis non aujourd'hui ? »

M. Bourassa est globalement optimiste d'arriver à un bon résultat avant l'échéance référendaire. Aux sceptiques, il signale que plusieurs mettaient en doute la capacité même du gouvernement fédéral à produire des propositions. Or nous avons ce document aujourd'hui. Le dépôt par M. Mulroney de propositions constitutionnelles respecte le processus prévu par Québec dans la loi 150, s'est-il réjoui. Il est persuadé que le Canada anglais sait qu'il doit maintenant faire quelque chose. Il pense d'ailleurs que le débat sur l'union économique, qui devient à son avis l'un des thèmes dominants du débat des prochains mois, « va faire réaliser davantage à tout le monde la situation précaire où se trouve le Canada ».

Il laisse par ailleurs à la commission parlementaire chargée d'évaluer les offres fédérales et présidée par le député libéral Claude Dauphin le soin de déterminer si le Québec doit ou non participer aux travaux de la commission fédérale Castonguay-Dobbie, chargée de consulter tout le pays sur les propositions rendues publiques mardi.

## ◆ Les mineurs

de milliers de mineurs et d'habitants de Bucarest qui avaient tenté de prendre d'assaut le siège du gouvernement.

Il s'agit des affrontements les plus violents en Roumanie depuis plus d'un an.

Dans son communiqué, le président Iliescu a ajouté que ces affrontements mettaient en danger le processus démocratique en Roumanie et nuisaient à l'image du pays à l'étranger.

« Je m'adresse à toutes les forces raisonnables et responsables et à la population du pays, et j'en appelle à la compréhension, au comportement rationnel et au sentiment patriotique », a-t-il dit.

« Nous ne devons pas nous laisser dominer par les passions. Les actions que nous entreprenons doivent être conformes aux lois, a-t-il ajouté. Nous ne devons pas oublier que nous avons remporté avec difficulté la ré-

volution anticommuniste (de décembre 1989) ».

Les émeutiers ont, durant trois heures, lancé des pierres et des cocktails Molotov contre le bâtiment de la place de la Victoire. Plusieurs voitures ont été incendiées.

Après avoir été dispersés par l'intervention des forces anti-émeute, les contestataires se sont regroupés sur d'autres places de la capitale roumaine.

D'autres affrontements se sont produits dans le centre-ville, devant le bureau de Reuter sur le boulevard Nicolae Balcescu, où les troupes gouvernementales ont dû battre en retraite vers le siège du gouvernement.

Les troubles avaient commencé dans la matinée, lorsque 7000 mineurs grévistes du bassin de Jiu ont défilé deux trains vers Bucarest. Ils voulaient manifester pour obtenir des hausses de salaire, le gel des prix et la démission du gouvernement de Front de salut national de Petre Roman.

Selon la radio roumaine, plusieurs milliers d'autres mineurs étaient attendus en renfort par les émeutiers, à Bucarest hier soir.

Selon un correspondant de Reuter, des véhicules ont amené des vivres et des boissons aux mineurs, ce qui semble indiquer que les manifestants bénéficient d'un soutien important au sein de la population. Un témoin a déclaré qu'un des véhicules était un camion militaire.

Les mineurs, auxquels s'étaient joints plusieurs milliers d'autres manifestants antigouvernementaux, se sont dirigés vers le centre-ville, et notamment la place de l'Université, à deux kilomètres plus au sud.

Au même moment, l'effervescence était à son comble dans la vallée du Jiu (centre-ouest du pays), selon la radio roumaine, où d'autres mineurs ont détourné un nouveau train, tandis que plusieurs milliers d'autres occupaient la gare de Petrosani, chef-lieu du bassin minier du Jiu, dans l'attente de moyens de transport.

Les mineurs de la vallée du Jiu se sont livrés à de nombreux saccages dans toutes les villes qu'ils ont traversées, selon les images diffusées par la télévision roumaine.

Tout en « soutenant les revendications » salariales et sociales des mineurs, la fédération des syndicats des chemins de fer roumains a fermement condamné la manière dont les formations syndicales minières tentent d'obtenir gain de cause ». Les cheminots ont menacé d'arrêter toute l'activité ferroviaire dans la région du Jiu vu le manque de sécurité pour le personnel.

Le leader des mineurs du Jiu, M. Miron Cosma, est apparu en direct hier soir à la télévision roumaine, pour justifier l'action des mineurs. Il avait été auparavant reçu par le premier ministre roumain, M. Petre Roman, selon l'agence Romspre.

La fédération syndicale Fratia, qui rassemble plusieurs milliers de travailleurs dans diverses branches de l'industrie, s'est déclarée solidaire des mineurs, mais a condamné les violences.

Le gouvernement roumain a de son côté fait savoir qu'il aurait recours à tous les moyens légaux pour mettre fin aux émeutes.

Les mineurs, connus pour leur comportement parfois violent, avaient jusqu'à présent apporté leur soutien au gouvernement. En juin 1990, ils avaient réprimé des manifestations antigouvernementales pour sauver le gouvernement de ce qu'ils considéraient comme un « coup d'État fasciste ».

## ◆ Clark

pour mener les affaires économiques de la fédération ne rendraient pas des institutions comme la Caisse de dépôt vulnérables à des interventions fédérales du type du projet de loi S-31 présenté il y a quelques années par le gouvernement Trudeau.

« On tente de faire croire aux Québécois qu'on menace la Caisse de dépôt, les caisses populaires, Hydro-Québec et après ça, les Nordiques et Michel Louvain, a ironisé de son côté le premier ministre Brian Mulroney à la Chambre des communes. C'est de la folie pure ! »

Mais une journée après la présentation du document fédéral, la discussion sur son projet d'union économique est manifestement lancée sur le ton des grandes batailles.

« C'est notre objectif premier, a expliqué le ministre Clark au comité, parce que c'est la seule façon de s'assurer que tous les Canadiens auront un niveau de vie de qualité dans les années à venir. C'est la seule façon de s'assurer que nos enfants auront la même qualité de vie. »

Mais entretemps : ■ plusieurs témoins des milieux d'affaires québécois ont déjà indiqué à Ottawa qu'il aurait intérêt à nuancer ses projets. Un son de cloche, a révélé hier le lieutenant politique du Québec Benoît Bouchard, qu'il a entendu en provenance d'ardents fédéralistes. Les ministres québécois tentaient hier de se faire rassurants. « Le fédéral se donne un pouvoir incroyable, a reconnu le ministre Bouchard. Maintenant il reste à nous dire comment ce pouvoir-là peut devenir vivable pour le Québec entre autres. Comment va-t-on vouloir pro-

téger nos institutions même si elles le sont déjà. »

« Si le Québec n'est pas satisfait, il peut se retirer complètement », faisait valoir de son côté le premier ministre :

■ à Queen's Park, le gouvernement Rae étudie attentivement quel impact les projets d'Ottawa auraient sur sa propre marge de manoeuvre. « Oubliez la société distincte, l'important, c'est ce que signifie l'union économique », prévenait dans une analyse le chroniqueur à Queen's Park du quotidien *Toronto Star* dans l'édition d'hier ;

■ le NPD fédéral a également des réticences. Quel serait l'impact de ce genre de système sur les mesures que voudrait prendre un gouvernement progressiste ?, a demandé hier le critique néo-démocrate Lorne Nystrom au ministre Clark.

En contrepartie : ■ le Parti libéral de Jean Chrétien souscrit pleinement au projet. Hier, les adjoints du chef libéral faisaient circuler la section du rapport Allaire qui prône la mise en place d'une union économique. Jean Chrétien veut d'ailleurs rendre plus étanche le projet fédéral. Une vraie union économique ne comporte pas de clause de dérogation, prescrit-il.

Même à cela, promet-il, les institutions financières québécoises ne sont pas en danger, « à condition que ces instruments ne deviennent pas des instruments de politique protectionniste. »

■ le gouvernement, de son côté, sort déjà des arguments qui ne sont pas sans rappeler la campagne de libre-échange. Brian Mulroney a ainsi cité en Chambre des études qui démontreraient que le projet d'union économique fédérale rapporterait 1500 \$ par année à une famille comptant quatre enfants. Hier, le ministre Joe Clark a expliqué au comité Castonguay-Dobbie qu'il devrait décider si l'union économique proposée devrait être assortie d'une sortie de secours ou tout simplement d'une chambre de décompression. Sous sa forme actuelle, le projet fédéral ne permet en effet pas à une province de se soustraire des dispositions de l'union économique au-delà d'une période de trois ans. S'il retient l'essentiel de la proposition fédérale à ce sujet, le comité Castonguay-Dobbie devra décider s'il conseille qu'à l'image de la clause « nonobstant » de la Charte des droits, cette période soit renouvelable. Le ministre Clark est pour sa part partisan, révèle son témoignage d'hier, d'imposer une limite au droit de retrait.

## ◆ Parizeau

Si on s'imagine qu'avec des machines pareilles on va rouvrir (les papeteries de) Matane et Port-Cartier va être possible, on se trompe. » M. Parizeau estime de surcroît que l'on va installer un « climat d'incertitude extraordinaire » pour les années qui viennent. Les gens d'affaires de ce Québec Inc. ne sauront plus quelles sont les règles du jeu. Qui tiendra les rênes de la politique économique au Québec ?

M. Parizeau rappelle que lorsqu'il était ministre des Finances et qu'il a voulu modifier les lois financières pour favoriser les institutions québécoises, il avait soulevé un tollé dans le reste du Canada. On reprochait au Québec de vouloir « détraquer le système » par le décloison-

nement des institutions financières. Selon le chef péquiste, avec les leviers que l'on met entre les mains d'Ottawa et des autres provinces (le Conseil fédéral) dans les propositions de M. Mulroney, ces récriminations se seraient transformées en directives : vous ne ferez pas ça.

De façon plus générale, le document fédéral représente pour M. Parizeau « deux 'non' et un 'tassez-vous' ». Un premier refus de donner au Québec « plus que Meech ». Un second refus de donner plus de pouvoirs aux provinces, comme le réclament plusieurs Québécois, dont les libéraux de Robert Bourassa dans le rapport Allaire. Et un « tassez-vous » de l'économie. Pour le leader souverainiste, c'est comme si Ottawa nous disait : « Maître chez nous, gardez ça comme un slogan creux. L'économie sera dorénavant dirigée d'Ottawa. Vous pouvez parler français à la maison. Mais les affaires, c'est nous ». M. Parizeau estime que les Québécois devraient refuser de s'engager dans une voie pareille, bouder les audiences de la commission mixte Castonguay-Dobbie, qui doit mener des consultations partout à travers le pays sur le projet fédéral.

Le chef péquiste estime que ces propositions « ne peuvent pas être considérées comme un point de départ. C'est un point d'arrivée ». Il s'agit « d'un scénario très révélateur d'intentions » et que rien ne servirait de passer des mois à essayer « d'enjoliver » la proposition par des « ajustements marginaux », de *guidis* ici et là. Selon lui, les intentions fédérales sont claires. C'est un projet centralisateur, le plus centralisateur que l'on ait connu dans l'histoire canadienne, sauf peut-être en temps de guerre.

M. Parizeau rappelle enfin que nous sommes dans « une ronde Canada », que ces propositions, si elles sont défavorables au Québec, sont sans doute acceptables à beaucoup de Canadiens, aussi inquiets que les Québécois pour leur économie et qui estiment que leur gouvernement central doit détenir tous les pouvoirs pour relever l'économie.

Il pense que rien ne sert de perdre du temps, et que le référendum sur la souveraineté devrait être tenu le plus rapidement possible.

## ◆ La CSN

aux entreprises qui favoriseraient « une implication des travailleurs à l'organisation du travail », a précisé M. Beaulieu.

Sur ce dernier point, le trésorier de la CSN a indiqué que cette « implication », c'est davantage que la propriété de l'entreprise ; les employés ne doivent pas nécessairement être propriétaires, même minoritaires, de leur entreprise. Le fonds CSN n'insistera pas non plus pour que les travailleurs siègent au conseil d'administration de leur compagnie. « La propriété (aux mains d'un entrepreneur) n'est pas un obstacle », a-t-il souligné.

Ce que la CSN exigera en retour d'une mise de fonds, c'est l'instauration d'« une véritable gestion participative » que les travailleurs pourront vivre « au quotidien », a fait savoir M. Beaulieu.

Tout comme le Fonds de solidarité, le fonds de la CSN sera une entité distincte de la centrale. Poursuivait au Québec de vouloir « détraquer le système » par le décloison-

signalé M. Beaulieu. Mais il s'inscrit tout de même « dans la foulée de la démocratisation des lieux de travail et du développement économique des régions ».

L'épargnant pourra choisir entre deux modes de placement : les parts générales du fonds, à l'exemple des actions du Fonds de solidarité, et les parts qui se rattacheront à une entreprise particulière. « Les travailleurs et les citoyens dans les régions pourront investir directement dans l'entreprise qui les intéresse », a souligné le trésorier.

Le fonds CSN pourra intervenir sous trois formes : l'investissement direct, le prêt ou la garantie de prêt. Ces mises de fonds ne seront consenties qu'« en complémentarité » avec d'autres institutions financières ou organismes d'État, notamment le Mouvement Desjardins et la Société de développement industriel, a précisé M. Beaulieu.

L'idée de créer un fonds CSN de capital de risque « fait son chemin depuis un certain temps », a relaté M. Beaulieu, et elle est directement inspirée de l'expérience du Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois. Formé en 1987, ce groupe offre aux syndicats affiliés à la CSN une expertise en matière d'analyse financière et de gestion d'entreprises. « Nous avons constaté que dans plusieurs cas de relance d'entreprise par les travailleurs, il y avait un besoin de capitalisation malgré le soutien de la SDI ou l'aide aux coopératives », a-t-il fait valoir.

Certains verront dans la création d'un tel fonds CSN de capital de risque une petite révolution. En 1984, la CSN avait vertement condamné l'initiative de la FTQ de créer le Fonds de solidarité, qualifié alors par Gérard Larose de « fonds à rendement et sécurité douteux, ayant un impact marginal sur le choix d'investissements et créant des espoirs qui ne sauraient être comblés. »

## 26 septembre

par la PC et l'AP

1990 : les Warriors d'Oka se rendent dans la confusion la plus totale, la reine d'Angleterre se dit disposée à accepter la nomination de huit sénateurs additionnels si le premier ministre Brian Mulroney lui en fait la demande.

1988 : reconu coupable de dopage, Ben Johnson est déchu de la médaille d'or qu'il avait remportée aux 100 mètres des Jeux olympiques de Séoul.

1986 : le président Reagan oppose son veto aux sanctions votées par le Congrès contre l'Afrique du Sud.

1980 : le pape Jean-Paul II réaffirme son opposition au divorce en ouvrant un Synode des évêques.

1973 : décès de l'actrice italienne Anna Magnani à l'âge de 65 ans.

1969 : le gouvernement bolivien est renversé par les militaires ; le barrage Manic-5 est rebaptisé barrage Daniel-Johnson.

1968 : le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, meurt d'une crise cardiaque à la Mamicouagan.

1907 : la Nouvelle-Zélande devient un Dominion autonome au sein du Commonwealth britannique.

Il s'est né un 26 septembre : le pape Paul VI (Giovanni Montini) (1897-1978) ; le compositeur George Gershwin (1898-1937).

Série BANQUE NATIONALE

# Festival International de Nouvelle danse



## La La La Human Steps

Edouard Lock

Salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts  
27-28 septembre, 20h 30

« Jamais n'a-t-on pu voir une telle intégration de la danse, du sport, du cinéma, du rock, réunis dans une convulsive beauté, la beauté du diable, celle de la perversion. » Le Soir (Bruxelles)

En vente au réseau Admission (514) 522-1245 et aux guichets de la Place des Arts. Info-Danse : (514) 525-1500

ADMISSION

« M. Lambert va vous rappeler. Il travaille sur un dossier important. »



Ne restez pas collé sur votre chaise. Étirez-vous entre deux appels. C'est bon pour votre dos et vos dossiers.



À vous de jouer.

CAHIER SPÉCIAL

## MUSÉE DE LA CIVILISATION (Québec)

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Date de tombée le 17 octobre 1991

PARUTION Le 2 novembre DANS LE DEVOIR

Le Devoir publie à l'occasion de l'ouverture de l'exposition Voyages et Voyageurs du Musée de la Civilisation un cahier spécial. Cette exposition veut faire découvrir les pratiques de voyages des Québécois au XXe siècle, que ce soit pour le travail ou le loisir. Trois grands thèmes seront abordés :

• Le Grand départ traitera des motivations des voyageurs plaisanciers autant que travailleurs, l'évolution des préparatifs de voyage ainsi que le rituel du départ.

• Les Routes du voyage présentera les modes de transport pour passagers au cours du XXe siècle, l'organisation des sites de voyages et les profils de voyageurs-types.

• Le Retour explorera le monde du souvenir comme témoignage et prolongement du voyage.

## La Banque Laurentienne met la main sur la Financière Les Coopérants

Serge Truffaut

APRÈS L'ACHAT du Standard Trust au printemps dernier, voilà que la Banque Laurentienne récidive en faisant l'acquisition de la Financière Les Coopérants pour un montant non encore déterminé.

Hier en effet, on a appris que les états-majors des deux institutions en présence ont conclu un accord de principe qui permettra à la Banque Laurentienne de mettre la main sur un actif de 1,2 milliard \$ et sur un réseau se composant de 47 succursales. Conséquemment, le réseau arborant la bannière du Groupe La Laurentienne rassemblera pas moins de 217 points de vente.

On se souviendra que la direction du Groupe Les Coopérants s'était lancée, il y a moins de deux mois de cela, dans un « blitz » financier d'envie afin de recapitaliser l'institution conformément aux directives émises par l'inspecteur général des institutions financières, M. Jean-Marie Bouchard.

Louis Bernard, premier vice-président administration et secrétaire de la Banque Laurentienne, a expliqué lors d'un entretien qu'aucun montant n'avait été encore fixé. Pourquoi ? L'accord signé entre les deux parties porte justement sur les mécanismes qui permettront aux spécialistes d'évaluer avec précision

l'actif acquis.

Invité à préciser où logeait l'intérêt pour la Banque dans cette transaction, M. Bernard a mentionné tout d'abord la « complémentarité géographique presque parfaite entre les réseaux de la Financière et de notre Banque. Sur les 47 succursales qu'exploitait le Groupe Les Coopérants, plus des trois quarts sont situées dans des agglomérations où nous n'étions pas présents ».

Et comme « notre objectif premier a toujours été de développer nos affaires au Québec avant tout, vous comprendrez que nous sommes très satisfaits de cette entente ». D'autant plus que « sur le 1,2 milliard \$ d'actif, on compte 900 millions \$ d'épargne ». Un pourcentage qui convient fort bien « à notre Banque et, plus précisément, aux niches que nous exploitons ».

Président et chef de l'exploitation de la Financière, M. Richard Guay a confié que cette transaction ne changera en rien les objectifs que s'était fixés la direction de cette institution, soit demeurer un acteur influent dans le développement régional et préserver les emplois des personnes travaillant au sein de la Financière.

« Si la Financière avait été acquise par une autre institution, de poursuivre M. Guay, peut-être qu'il en aurait été autrement. Or ma principale préoccupation consistait justement à s'entendre avec un groupe favorisant



Louis Bernard

le développement régional et le maintien des emplois. Autant vous dire que pour nous, comme pour les employés, cette entente est une bonne nouvelle ».

Pour ce qui est maintenant des mécanismes inhérents à l'intégration de la Financière au sein de la Banque, M. Bernard a expliqué que cette opération serait plus facile à admi-

nistrer que celle qui avait prévalu dans le cas de Standard Trust, pour la bonne et simple raison que cette dernière avait fermé ses succursales.

« Dans le cas de Standard Trust, on avait eu un délai d'un mois pour réaliser tous les transferts, installer un nouveau système informatique avant de rouvrir toutes les succursales. Alors qu'avec la Financière, toutes les succursales étant en opération on pourra raffiner notre plan d'intégration ».

Nommé à la tête de la Financière il y a déjà plusieurs mois, M. Guay devait effectuer un nettoyage qui aura eu pour effet direct d'améliorer sensiblement la performance financière de cette institution. En effet, le bénéfice net enregistré au cours des six premiers mois du présent exercice a atteint 2 millions \$, soit une augmentation de 40 % sur la période correspondante l'an dernier.

Du côté de la Banque Laurentienne, on se rappellera que le bénéfice net des trois premiers trimestres du présent exercice aura été de 25 millions \$, soit un montant identique à celui de la période correspondante en 1990. Le rendement sur l'actif des actionnaires obtenu au cours de cette période a été 12,2 %.

À la suite de cette transaction, l'actif de la Banque Laurentienne va passer de 7 à 8,2 milliards \$.

## Le sort de l'usine Donohue à Matane sera connu aujourd'hui

Claude Turcotte

TOUT Matane attend aujourd'hui la visite du président de Donohue, M. Charles-Albert Poissant, qui se rend dans cette ville pour annoncer vraisemblablement la fermeture pendant une période déterminée de l'usine de pâte de Donohue Matane. Selon ce qu'on peut deviner, cette fermeture pourrait être au minimum de 6 mois et possiblement aussi se prolonger pendant deux ans.

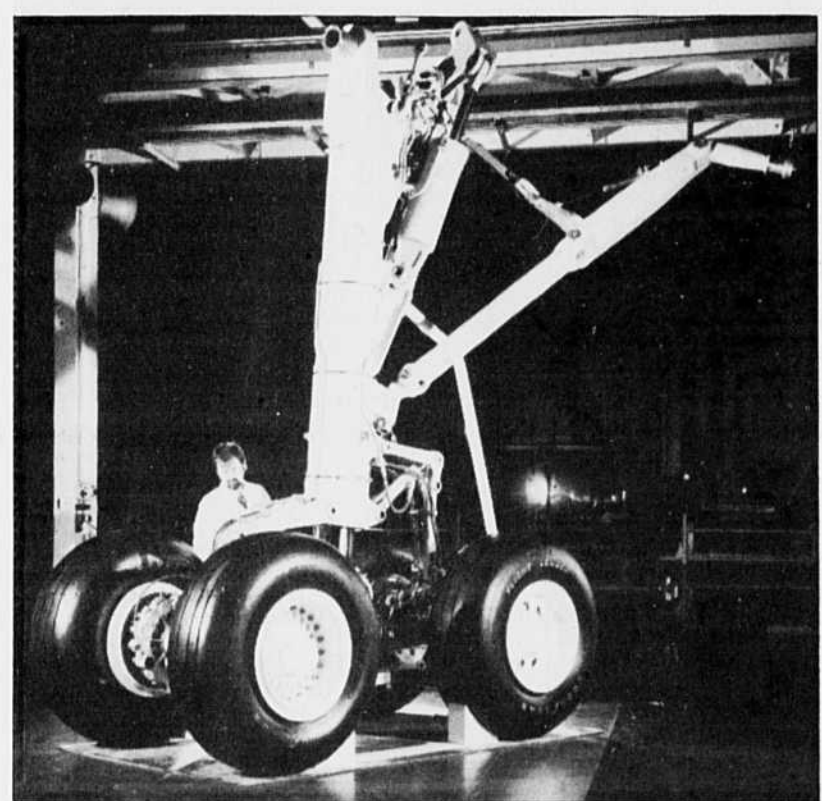
Encore hier soir, les dirigeants de Donohue à Québec s'affairaient à compiler toutes les informations pertinentes à la suite de la réunion du conseil des ministres en matinée où il fut question de l'avenir de cette usine qui emploie 125 personnes. Les pourparlers entre Donohue et le gouvernement, qui est un partenaire dans la compagnie matanaise par le biais de Rexfor, se poursuivent depuis plusieurs semaines.

Hier matin, M. Pierre Pélaudeau, président de Québecor, qui est l'actionnaire majoritaire dans Donohue, mentionnait qu'aucune décision n'avait encore été prise quant à la fermeture de l'usine, mais il reconnaissait que celle-ci ne pouvait pas être rentable actuellement, parce que le marché pour la pâte qu'elle produit est à peu près inexistant. Récemment, Cascades fermait définitivement son usine de Port-Cartier qui

produisait aussi cette pâte. Quoi qu'il en soit, une conférence de presse a lieu à Matane en début d'après-midi.

Par ailleurs, M. Pélaudeau a rappelé que Donohue reste rentable malgré la déprime générale qui frappe l'ensemble des entreprises de pâtes et papiers. Il a reconnu cependant que Donohue peut compter sur au moins deux clients très sûrs, Québecor et Maxwell, qui sont les principaux partenaires de Donohue. Québecor achète de Donohue 100 000 tonnes de papier, tandis que Maxwell en prend plus de 150 000 tonnes. Toutefois, Donohue a une capacité de production de 450 000 tonnes, ce qui veut dire que ses deux clients-partenaires, « Donohue en arracherait », selon les propres mots de M. Pélaudeau.

Le président de Québecor a confirmé qu'il examinait la possibilité d'un regroupement dans le secteur des pâtes et papiers, comme le souhaite le ministre Gérald Tremblay; il a refusé toutefois de fournir le moindre détail sur cette démarche. Il a salué enfin la création d'un comité d'examen de l'industrie, tel qu'annoncé plus tôt cette semaine à la suite de la réunion entre le premier ministre Bourassa et le président de la CSN. « Les fabricants de papier se coupent les uns, les autres », a-t-il avoué à propos des pratiques d'escomptes sur le prix de vente du papier.



Le train d'atterrissage fabriqué à Saint-Janvier

## Dowty Aerospace inaugure son usine de Saint-Janvier

Catherine Leconte

LE BRITANNIQUE Dowty Aerospace a officiellement inauguré, hier à Saint-Janvier, près de Mirabel, sa nouvelle usine de fabrication de trains d'atterrissage construite au coût de 90 millions \$, dont 36 millions \$ prêtés sans intérêt par les gouvernements fédéral et provincial.

Comme quoi « tout n'est pas mauvais ni conflictuel dans les relations entre les deux gouvernements », a malicieusement commenté le ministre des Affaires municipales Claude Ryan, venu assister à cette cérémonie dans sa circonscription d'Argenteuil.

Quand cet investissement avait été annoncé en juin 1990, on prévoyait que l'usine emploierait jusqu'à 400 personnes quand elle atteindrait sa vitesse de croisière, vers 1995. Québec et Ottawa devaient d'ailleurs consacrer 7,3 millions \$ à leur formation, et Dowty Aerospace 14 millions \$. Or, pour le moment, on ne peut plus compter avec certitude que sur 100 emplois d'ici un an et 200 d'ici deux ans, a indiqué la directrice des ressources humaines, Yolande Garneau.

Dowty a en effet perdu entre-temps l'un des deux contrats prévus à l'origine, celui du train d'atterrissage de l'avion de patrouille P-7 de l'Américain Lockheed, projet abandonné dans le cadre des restrictions

budgetaires du Pentagone. Si bien que l'usine de Saint-Janvier, qui emploie actuellement 46 personnes, n'a plus qu'un seul mandat : la fabrication du plus gros train d'atterrissage au monde, celui de l'avion gros-porteur européen Airbus A330-340. Elle devrait en produire sept par mois en 1995. Les premières livraisons sont prévues pour juin 1992.

Bruce Ralph a cependant affirmé hier que « même en n'ayant que le contrat Airbus, cette usine est rentable ».

Un porte-parole de Dowty Aerospace, John Jones, a précisé que l'entreprise cherche activement à remplacer ce contrat manquant. Elle vient notamment d'être autorisée par l'Américain McDonnell-Douglas à présenter une soumission pour sa nouvelle génération de gros porteurs, le MD12X, contrat pour lequel une décision doit être prise en juin 1992.

« Il y a beaucoup de demandes potentielles, a affirmé M. Jones. Bien sûr, tout est en suspens actuellement à cause du marasme de l'industrie, mais nous pouvons nous permettre d'attendre ».

Avec l'usine de Saint-Janvier, la contribution québécoise au programme Airbus atteint maintenant presque le niveau de la participation de l'Espagne (membre du consortium européen avec la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne), a-t-il signalé.

## Montréal demande à Québec de prolonger Mon taux, mon toit

MONTREAL a demandé, hier, à M. Claude Ryan, ministre responsable de l'Habitation, de prolonger le programme *Mon taux, mon toit* jusqu'en décembre 1992, afin de soutenir la relance de la construction domiciliaire à Montréal.

« Déjà, en janvier 1991, nous avions indiqué au gouvernement que tout programme d'aide au développement résidentiel connaît une période de démarrage et d'adaptation de 6 mois à un an. Les statistiques récentes confirment ce fait, puisque la reprise des mises en chantier à Montréal et dans l'ensemble du Québec est encore lente et fragile », a déclaré John Gardiner, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

« Ce programme, a-t-il ajouté, est nécessaire pour aider les acheteurs montréalais, notamment les jeunes ménages désirant accéder à la pro-

priété, à assumer les hausses actuelles ou prévisibles des coûts de l'habitation. »

M. Gardiner a souligné que les critères du programme *Mon taux, mon toit* étaient bien adaptés au contexte montréalais, contrairement au programme provincial d'aide à la mise de fonds (AMI) qui, lui, a pourtant été prolongé d'un an, jusqu'en mai 1992. La Ville de Montréal a harmonisé les critères de ses propres programmes à ceux de *Mon taux, mon toit* pour appuyer l'effort de relance du gouvernement provincial. Pour que ce programme atteigne vraiment ses objectifs, il est nécessaire de le prolonger lui aussi.

Selon les dernières statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les mises en chantier au Québec au mois d'août dernier indiquent une diminution de 23 % sur celles de l'an dernier.

## Un rapport américain favorable à l'amiante

WASHINGTON (PC) — L'amiante présent dans les immeubles en bon état pose beaucoup moins de danger pour la santé que le radon ou le tabac.

En fait, les concentrations de fibres d'amiantes aux quels sont exposés les occupants de ce type d'immeubles sont rarement supérieures à celles enregistrées à l'extérieur.

C'est ce qu'a indiqué dans un rapport publié hier un organisme scientifique indépendant chargé par le Congrès américain de faire des recherches sur l'usage de l'amiantes dans les immeubles.

Dans son rapport de près de 300 pages, qui fait la synthèse de toutes les recherches qui ont été effectuées à ce sujet, le Health Effects Institute-Asbestos Research soutient que la menace posée à la santé des occupants des immeubles en bon état ne justifie pas l'enlèvement de l'amiantes.

Par contre, l'organisme indique que la situation est toute autre lorsqu'il est question des employés d'entretien et les travailleurs qui effectuent des réparations. L'enlèvement de l'amiantes, s'il se fait de façon inappropriée, risque de provoquer une hausse de la concentration de fibres d'amiantes qui peut persister pendant

un certain temps, ont-ils indiqué.

Ils ont soutenu que la détermination des risques et la façon d'y remédier devaient se faire cas par cas. Lorsque les matériaux comportant de l'amiantes ne laissent échapper que des concentrations minimes d'amiantes, il suffirait d'évaluer régulièrement la situation et de procéder à un entretien minutieux.

Les effets des différentes façons de remédier au problème, qu'il s'agisse d'un simple entretien, de l'encapsulation ou de l'enlèvement pur et simple de l'amiantes, devraient aussi être étudiés davantage.

Il serait également nécessaire d'étudier les risques pour la santé que présentent les différents types de fibres. Les études laissent voir que le danger n'est pas le même selon qu'il s'agisse de fibres longues ou courtes, épaisses ou minces, ou qu'il s'agisse de fibres de type chrysotile, crocidolite, ou autres.

« Il faut être plus prudent avec les autres fibres qu'avec la chrysotile », a déclaré le responsable de l'équipe de chercheurs, le Dr Arthur Upton, en conférence de presse hier matin.

Les chercheurs recommandent également d'étudier davantage les risques que peuvent présenter les fibres de remplacement.

## 25 000 visiteurs attendus au 7e Salon des affaires

Claude Turcotte

LE 7e Salon international *Le monde des affaires*, qui aura lieu du 3 au 6 octobre à Place Bonaventure, devrait accueillir 25 000 gens d'affaires qui viendront visiter plus de 550 kiosques d'exposition. Ce Salon, toujours organisé par Martin International, présentera 10 salons thématiques, dont une première tout à fait originale, un « Carrefour de la francisation ».

Le président de cet événement, M. Serge Martin, a expliqué en conférence de presse hier qu'une excellente maîtrise de la langue française était indispensable pour les affaires dans les pays de la francophonie. Pour la première fois sans doute dans ce type d'événements, les visiteurs auront accès à une foule d'activités didactiques comme des jeux linguistiques, des textes à corriger sur la langue des affaires ou encore le téléphone linguistique par lequel on pourra obtenir des réponses aux questions les plus courantes sur les difficultés de la langue française.

Ce souci linguistique s'inscrit bien sous le thème général de ce 7e Salon qui est *Mieux vendre dans un marché sans frontières*. M. Martin, qui a un sens inné du marketing, le présente aussi comme le Salon de la relance. « Cessons de compter sur les investissements étrangers pour assurer notre prospérité, dit-il. La reprise passe par les gens d'ici et par un maillage serré de toutes les ressources au Québec ».

Parmi les autres salons de cet événement à Place Bonaventure, il y aura celui des achats, où 50 acheteurs, publics et privés, du Québec et d'ailleurs, représentant 35 milliards \$ de contrats par année fourniront des précisions et informations aux industriels et commerçants désireux d'a-

voir une partie de ce gâteau.

Enfin, comme Imprimeries Québecor devient un important commanditaire du salon publicité et marketing, M. Martin tenait absolument à avoir M. Pierre Pélaudeau parmi ses invités. Comme le président de Québecor se retrouvera alors au Mexique, on a décidé d'organiser une vidéo-conférence en direct de Mexico au cours de laquelle il expliquera pourquoi il est favorable au libre-échange avec ce pays. D'ailleurs, M. Pélaudeau sera précisément là dans le cadre d'une mission d'exploration en vue d'acquisitions éventuelles. Hier, M. Pélaudeau s'est dit en parfait accord avec la tenue de ces salons. « Nous avons encore beaucoup de chemin à faire, a-t-il dit, même si nous avons fait beaucoup de progrès depuis 20 ans ».

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1812.74	- 3.10
TSE-300	
3390.08	- 8.02
Dow Jones	
3021.02	- 8.05
Dollar canadien (US Cents)	
88.14	- .05
Or (New York-US\$)	
352.80	- .90

(PC)

## Le Mexique et le Chili signent un traité de libre-échange

Gilles Baudin

Le Monde

SANTIAGO — Le chef de l'État chilien, M. Patricio Aylwin, et son homologue mexicain, M. Carlos Salinas de Gortari, affichaient une fierté légitime après avoir signé, dimanche dernier, un accord bilatéral de libre-échange qualifié d'« historique ».

C'est la première fois que deux nations latino-américaines décident d'éliminer progressivement leurs barrières douanières. Le traité de Santiago succédant à celui d'Asunción, qui a donné naissance en mars dernier au Mercosur — création d'une zone de marché commun entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay d'ici à quatre ans. — l'an-

née 1991 fera date dans le difficile processus d'intégration régionale.

Le Chili et le Mexique sont allés vite en besogne. Après une brouille de 17 ans, il n'aura fallu qu'une année de négociations pour que les présidents soient en mesure de signer le traité commercial. Ce mariage est contracté par les deux meilleurs élèves de la classe latino-américaine : dans les deux pays, une croissance soutenue s'accompagne d'une inflation modérée (moins de 20 %) à la suite de l'adoption de sévères mesures d'ajustement structurel.

L'accord stipule que les tarifs douaniers seront abaissés à 10 % à partir du 1er janvier 1992 et seront progressivement éliminés d'ici à 1996 ou 1998, selon les produits considérés. Les échanges commerciaux entre

les deux pays, qui n'atteignent aujourd'hui que 160 millions \$ et sont nettement favorables au Mexique, pourraient quadrupler dans les prochaines années.

Tel est du moins le voeu formulé par MM. Aylwin et Salinas. Les deux économies sont en tout cas complémentaires : le Chili s'est spécialisé dans la commercialisation des produits primaires (miniers, agricoles, forestiers, halieutiques), alors que le Mexique a développé son infrastructure industrielle, en particulier grâce aux maquiladoras (usines de sous-traitance tournées vers l'exportation).

L'accord de Santiago confirme le Mexique dans son rôle de nation-charnière entre les deux Amériques. En négociation pour la signature

d'un traité de libre-échange avec les États-Unis et le Canada — deux pays qui ont déjà accepté la levée progressive de leurs barrières tarifaires d'ici à 1998, — il n'en néglige pas pour autant de jeter des ponts vers le Sud. Fort du traité signé avec le Chili, le gouvernement de M. Salinas de Gortari espère conclure dans l'avenir autant d'accords bilatéraux avec les pays centraméricains, ainsi qu'avec la Colombie et le Venezuela.

**MANTEAUX DUVET EXXA**  
 VALEUR ORIGINALE 149\$  
 225\$  
 A DÉMÉNAGE 2051 PEEL 843-6248

**HONDA DE SIGI**

**Hâtez-vous!** TOUTES NOS HONDA 1991 SONT EN VENTE À DES PRIX INCROYABLES!

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOS DÉMONSTRATEURS EXÉCUTIFS

**VENEZ VOIR NOS 1992**

**TOUT NOUVEAUX MODÈLES**

Prix spéciaux sur les nouvelles voitures 1992

#1 SIGI

1110 Bleury, Montréal, 879-1550

KUNO WITTMER, 5 fois champion des rallye du Québec: « Prix exceptionnels, aubaines fantastiques, excellentes voitures: une combinaison imbattable ».

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## L'ONU décrète un embargo total sur les ventes d'armes à la Yougoslavie

d'après Reuter et AFP

**NATIONS UNIES** — Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier une résolution décrétant un embargo total sur les armes à destination de la Yougoslavie.

Il a exhorté les parties yougoslaves à mettre fin aux combats qui font rage dans le pays depuis plus de trois mois.

Les 15 membres du Conseil de sécurité ont approuvé à l'unanimité la résolution.

Onze des pays membres — États-Unis, Chine, Grande-Bretagne, France, Autriche, Cuba, Roumanie, Inde, Équateur, Brésil et France — étaient représentés par leurs ministres des Affaires étrangères.

La résolution demande à tous les États membres de prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer « un embargo complet et général sur toutes les fournitures d'armes et d'équipement militaire à la Yougoslavie ».

Cet embargo sera levé, précise le texte, si le Conseil de sécurité le décide au vu des résultats de négociations entre le secrétaire général de

l'ONU, Javier Perez de Cuellar, et le gouvernement yougoslave.

La résolution appelle « de manière urgente toutes les parties à résoudre leur conflit de façon pacifique », par les négociations, et notamment celles entamées sous l'égide de la Communauté européenne.

Elaborée par la France, la Grande-Bretagne et la Belgique, elle ne préconise toutefois pas l'envoi d'une force de maintien de la paix dans le pays.

Elle invite le secrétaire général de l'ONU à prendre contact immédiatement avec les États membres de la CEE, de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) et avec les dirigeants yougoslaves.

Par ailleurs, la Serbie, la Croatie et l'armée fédérale yougoslave ont reconnu hier au plus haut niveau la nécessité de renforcer la trêve et de trouver une solution politique à la crise, rapporte l'agence Tanjug.

Le ministre fédéral de la Défense, le général Veljko Kadijevic, le président croate, Franjo Tudjman, et le président serbe, Slobodan Milosevic, jugent dans un communiqué commun qu'un cessez-le-feu absolu est

« la première condition à la découverte de solutions politiques équitables », précise l'agence.

« Le point de départ du règlement de la crise doit être le respect mutuel des intérêts de tous les peuples de Yougoslavie », ajoutent-ils. La conférence de paix qui reprend aujourd'hui à La Haye peut contribuer à une solution pacifique car elle n'impose aucune solution par la force.

« Il est dans l'intérêt de tous les peuples et de toutes les républiques yougoslaves que la crise soit résolue par les seuls moyens politiques et que soit empêchée la poursuite du bain de sang et des conflits », précisent-ils.

La rencontre des trois dirigeants yougoslaves les plus impliqués dans la crise s'est déroulée dans un lieu gardé secret, alors qu'escarmouches et accusations mutuelles fragilisaient le cessez-le-feu en vigueur depuis dimanche.

Des responsables serbes et croates avaient montré hier l'ampleur du chemin encore à parcourir pour qu'une paix durable s'instaure, après une crise de trois mois déclenchée

par la déclaration unilatérale d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie, le 25 juin.

Le général Andrija Raseta, commandant en second de la Ve région militaire, qui comprend la Croatie, a ainsi déclaré à Reuter que le général Kadijevic allait exiger que la Croatie lève le blocus des casernes fédérales, comme l'y engage l'accord de cessez-le-feu.

L'officier serbe a en outre souligné que l'armée ne céderait pas à la « surenchère » de la Croatie, qui a annoncé mardi soir qu'elle considérerait comme une condition préalable à une paix permanente que l'armée se retire de son territoire en y abandonnant armes et installations.

Dans l'autre camp, le ministre croate de l'Information, Branko Salaj, a déclaré que le gouvernement de la république avait jugé certains problèmes dans l'application du cessez-le-feu « si importants qu'une rencontre au plus haut niveau était nécessaire pour les régler ».

A part quelques accrochages sporadiques, la trêve a cependant été dans l'ensemble respectée sur le territoire de la république de Croatie.

## Les résidents étrangers quittent le Zaïre

**BRAZZAVILLE (Reuter)** — Des ressortissants étrangers fuyant les émeutes et les pillages de Kinshasa sont arrivés par centaines en ferry hier à Brazzaville sous la protection de troupes françaises et belges. Aucun Canadien n'a encore demandé son rapatriement mais le ministère des Affaires extérieures à Ottawa suit la situation de près.

La Belgique a annoncé en début de soirée qu'elle envoyait des renforts de troupes pour épauler les 500 parachutistes déjà déployés mardi. Le ministre de la Défense, Guy Coeure, a précisé que ces soldats participeraient eux aussi à l'évacuation des ressortissants belges du Zaïre.

« Deux avions partent ce soir. Il y a un C-130 et un Boeing de la force aérienne qui partent avec de nouveaux paras, vers Brazzaville probablement », a-t-il dit à la télévision belge.

« C'est un renfort tout à fait important, qui doit nous permettre d'opérer non seulement à Kinshasa, mais là où notre présence est requise ailleurs dans le Zaïre », a-t-il ajouté.

Les forces françaises représentent environ 700 hommes. Français et Belges contrôlent les points stratégiques de Kinshasa et se sont également déployés hier dans les centres urbains et miniers de la province du Shaba, dans le sud-ouest du Zaïre, où des troubles étaient notamment signalés à Kolwezi.

Un calme précaire prévalait hier à Kinshasa où le gouvernement a déclaré un couvre-feu nocturne après les émeutes des dernières 48 heures qui ont fait au moins 30 morts, selon des témoignages.

Selon la section belge de Médecins sans frontières, les hôpitaux de Kinshasa ont dit avoir recueilli 250 blessés, et 1500 autres personnes blessées n'ont pu gagner les hôpitaux.

Des unités de la garde présidentielle patrouillaient hier dans les rues de la capitale, dévastée par 48 heures de pillages généralisés. Instruction leur a été donnée d'ouvrir le feu sur tout attroupement de plus de cinq personnes.

Dans un discours à la nation, mardi soir, le président Mobutu Sésé Séko, au pouvoir depuis 26 ans, a déclaré que les émeutes, déclenchées

par des soldats mutins privés de soldes, avaient été les pires qu'il ait jamais connues la capitale.

Il a précisé qu'il avait, dès lundi soir, donné son accord à l'envoi de troupes françaises et belges pour protéger les milliers de ressortissants des deux pays et d'autres pays européens au Zaïre.

Deux compagnies de parachutistes français et belges sont arrivées hier à Kolwezi pour protéger les Occidentaux.

Ces parachutistes, acheminés dans l'après-midi par avion depuis Kinshasa, ont été placés sous commandement belge.

Plusieurs centaines de Français vivent dans la province du Shaba, dont 130 à Kolwezi et 550 à Lubumbashi — deux grandes localités de cette province du sud-est du pays. Les Belges sont plusieurs milliers, selon diverses estimations.

Les militaires français et belges étaient déjà intervenus dans cette région en 1978 pour délivrer plusieurs centaines d'Européens retenus en otages par des rebelles katangais.

Une compagnie du 2e Régiment étranger d'infanterie française de Bangui, en Centrafrique, est par ailleurs arrivée dans la journée dans la capitale zaïroise.

C'est la quatrième compagnie déployée au Zaïre, ce qui porte à 700 le nombre de militaires français présents.

De source française, on estime que la situation est calme mais reste précaire à Kinshasa après deux jours d'émeutes. Des incidents ont cependant lieu dans plusieurs villes de province, dont Lubumbashi, Kolwezi et Kisangani.

« La nuit s'est bien passée à Kinshasa, mais la situation reste précaire », a déclaré Maurice Gourdauld-Montagne, porte-parole adjoint du ministère des Affaires étrangères.

Les militaires français protègent des points stratégiques de la ville, dont l'aéroport, l'ambassade de France, l'hôtel Intercontinental et une école où sont rassemblées environ 1500 personnes en attente d'être évacuées.

## Le nazi Klaus Barbie meurt à Lyon

**LYON (Reuter)** Klaus Barbie, l'ancien responsable de la Gestapo de Lyon condamné en 1987 à la réclusion criminelle à perpétuité pour crimes contre l'humanité, est décédé à l'hôpital pénitentiaire de Lyon, à l'âge de 77 ans, a-t-on appris hier soir auprès de la préfecture.

Son avocat, Me Jacques Vergès, avait révélé le 19 septembre que Klaus Barbie, souffrant d'un cancer du sang, était dans un état désespéré.

Surnommé le « boucher de Lyon », Klaus Barbie avait échappé à la justice française pendant plus de 33 ans, jusqu'à sa soudaine expulsion de Bolivie en janvier 1983, où il avait longtemps bénéficié de la protection des régimes de droite.

L'avocat Serge Klarsfeld, qui avait retrouvé sa trace en Amérique latine, a déclaré hier soir sur France Info que la mort de Klaus Barbie était un événement qui le laissait « tout à fait indifférent ».

« Depuis qu'il était rentré en prison, ce n'était plus un problème, il était sorti de notre vie. Je ne souhaitais ni sa mort, ni sa longue vie. C'est arrivé », a-t-il ajouté.

Serge Klarsfeld a expliqué qu'il vivait trop « avec les fantômes de ceux qui sont morts enfants » pour s'intéresser au décès de Klaus Barbie.

Me Jacques Vergès avait argué du cancer de son client pour réclamer sa mise en liberté en novembre 1990. Selon lui, les médecins avaient dia-

gnostiqué un cancer du sang chez Klaus Barbie en août 1990.

Il avait assuré le 19 septembre à Reuter que l'ancien chef nazi ne pesait plus que 47 kg pour 1,70 m.

La législation française autorisant dans certains cas la grâce médicale, Me Jacques Vergès avait souligné que les prisons françaises n'étaient pas équipées pour soigner des cancéreux.

« Je me suis heurté à des pots. Le ministre de la Justice de l'époque, Me Georges Kiejman, avait déclaré qu'il n'y avait rien à craindre au sujet de la santé de Barbie. Si jamais ce dernier mourait, j'invertrais Kiejman à l'enterrement », avait-il ajouté.

Lors de son procès en 1987, à Lyon, Klaus Barbie avait été reconnu coupable d'avoir ordonné la déportation de plus de 400 juifs et résistants dans les camps de la mort.

Il a également été jugé responsable de la liquidation du Comité lyonnais de l'Union générale des Israélites de France (UGIF), qui avait entraîné la déportation de 86 personnes.

La Cour d'assises l'avait enfin condamné pour la déportation de 55 personnes, dont 52 enfants, d'un centre d'enfants de la région lyonnaise en avril 1944, et enfin de la déportation à Ravensbrück et à Auschwitz de 650 personnes regroupées au fort Lyon-nais de Montluc en 1944.

## L'épreuve de force continue à Bagdad

**BAGDAD (Reuter)** — L'épreuve de force entre les autorités irakiennes et 44 inspecteurs de l'ONU qui refusent de rendre des documents saisis dans le cadre de leur enquête sur le programme nucléaire irakien s'est poursuivie hier.

Quelques 150 personnes amenées sur place en autobus, en majorité des enfants, ont manifesté pendant 20 minutes contre les inspecteurs de l'ONU retenus contre leur gré devant un des bâtiments de la Commission irakienne à l'énergie atomique.

Les inspecteurs ont passé la nuit dans deux autocars et des véhicules de l'ONU sur le parking du bâtiment, dont l'entrée était bloquée par quatre véhicules tout-terrain. Vingt à 30 hommes en civil se tenaient autour de l'entrée, mais aucune arme n'était visible. D'autres étaient déployés à quelques mètres les uns des autres autour de l'enceinte extérieure du bâtiment.

Selon des responsables irakiens, les manifestants étaient des parents d'employés de la Commission dont les dossiers ont été saisis par la mission. Ils brandissaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire,

en anglais et en français : « Ne traquez pas nos maris », « Rendez les dossiers personnels » et « Le Mossad veut les dossiers ».

Des journalistes locaux et étrangers ont été amenés sur place par des fonctionnaires du ministère de l'Information irakien. Mais un journaliste qui voulait poser une question aux inspecteurs s'est vu dire : « Nous n'avons pas la permission de leur parler ». Les journalistes ont pu voir David Kay utiliser le téléphone par satellite grâce auquel il est resté en contact avec l'extérieur pendant cette épreuve de force et une précédente confrontation, lundi.

Selon un porte-parole de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne, la mission de l'ONU, qui comprend 27 Américains, cinq Canadiens, trois Néo-Zélandais, deux Australiens, deux Allemands, deux Britanniques, un Syrien, un Égyptien et un Marocain, dispose du matériel électronique nécessaire pour enregistrer le résultat de ses recherches.

« Ils ont (...) des caméras vidéo et cinéma, des appareils photo. Ils ont un téléphone par satellite qui

fonctionne via Inmarsat, et, bien sûr, ils peuvent copier des documents », a dit à Reuter ce porte-parole, David Kydd.

Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a déclaré hier qu'il ferait appel au ministre irakien des Affaires étrangères, Ahmed Hussein al Samarey, et utiliserait d'autres canaux diplomatiques pour obtenir leur libération.

Lundi, la mission avait découvert la première preuve nette de l'existence d'un projet secret irakien de fabrication d'armes nucléaires. Mais les services de sécurité avaient saisi les documents et ne les avaient rendus qu'après avoir enlevé les microfilms, microfiches et autres éléments les plus sensibles, selon l'AIEA.

À Washington, le général Colin Powell, chef d'état-major interarmes, a déclaré hier que le monde perdait patience et que les États-Unis disposaient d'assez de forces aériennes dans la région pour faire appliquer les modalités du cessez-le-feu conclu à la fin de la guerre du Golfe.

## Accord de paix au Salvador

**NEW YORK (AFP)** — Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a conclu avec succès, hier, ses efforts de médiation entre le gouvernement et la guérilla salvadorienne, avec la signature d'un large accord jetant les bases pour mettre rapidement un terme à la guerre civile qui a fait environ 75 000 morts

dans ce pays en onze ans.

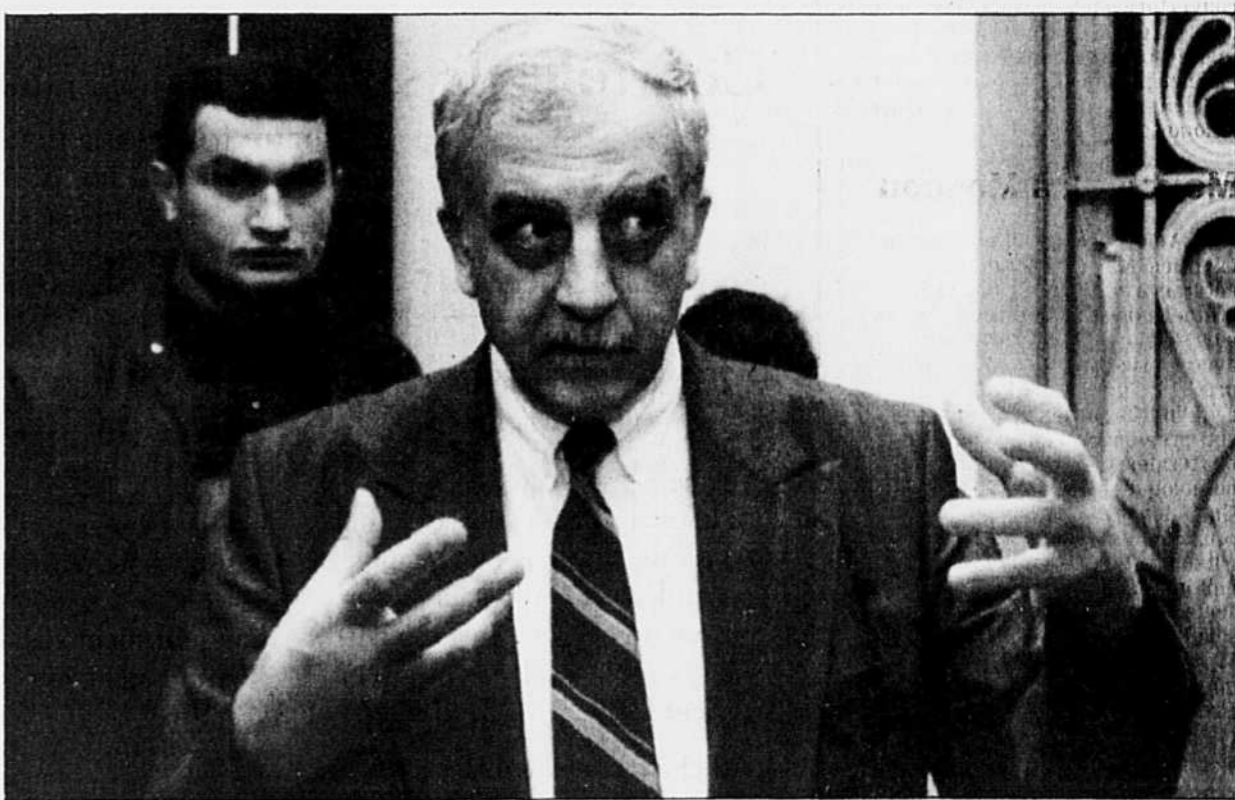
Le document, signé au siège de l'ONU, comprend des accords sur la réduction et l'épuration des forces armées, sur la création d'une police nationale civile, sur divers problèmes socio-économiques et sur la composition d'une commission nationale de paix qui sera chargée de su-

perviser le processus.

Le document octroie en outre à la guérilla du Front Farabundo Martí par la libération nationale (FMLN) des garanties pour son intégration à la vie civile.

Les négociations entre le président du Salvador, Alfredo Cristiani, et les cinq chefs du FMLN avaient débuté il y a dix jours au siège de l'ONU.

Après la signature de cet accord historique, les négociations pour mettre un terme définitif à la guerre civile reprendront à la mi-octobre au siège de l'ONU pour approuver un calendrier de cessez-le-feu et mettre au point un mécanisme de contrôle de son application.



Le président géorgien, Zviad Gamsakhurdia, hier au cours d'une conférence de presse.

## Des heurts font cinq morts en Géorgie

**TBILISSI (Reuter)** — Après trois semaines d'agitation, des pourparlers de crise ont échoué hier en Géorgie, où cinq personnes ont trouvé la mort durant la nuit lors de graves affrontements.

Trois policiers, fidèles au président contesté Zviad Gamsakhurdia, et deux gardes nationaux rebelles ont été tués, ainsi que quatre autres personnes blessées, a déclaré le ministre géorgien de la Santé. Les correspondant étrangers avaient auparavant fait état de deux morts.

Après ces affrontements, les premiers depuis le début de la crise,

quatre ministres du gouvernement du président Gamsakhurdia se sont entretenus sans succès, durant une heure et demie au siège de la télévision, avec le chef rebelle de la garde nationale, Tengiz Kitovani, et le premier ministre limogé, Tengiz Sigua.

L'opposition, qui exige la démission du président, accusé de tendances dictatoriales, et demande la convocation du Parlement en session extraordinaire d'urgence, a maintenu ses revendications.

« Nous leur donnons une dernière chance », a dit le président Gamsakhurdia devant plusieurs milliers de ses partisans, rassemblés devant le siège du gouvernement.

Jemal Koutateladze, commandant

militaire de la capitale géorgienne, a déclaré lors d'un discours radiodiffusé que les armes devaient être remises aux forces de l'ordre aujourd'hui et que tout contrevenant serait arrêté.

Les circonstances des affrontements qui ont éclaté dans la nuit de mardi à hier demeurent confuses. Les combats les plus graves ont éclaté près d'une centrale électrique.

Selon le président, les opposants voulaient couper l'électricité. Mais pour Tengiz Sigua, qui a qualifié les incidents de provocation, des rebelles de la garde nationale ont été attaqués par des policiers fidèles au président alors qu'ils transportaient un camarade blessé vers l'hôpital.

**ÉTUDIANTS!  
VOYEZ PLUS LOIN...  
ABONNEZ-VOUS  
AU  
DEVOIR**

LE DEVOIR offre à tous les étudiants\* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

<b>Université de Montréal</b> Sciences Sociales et Marie-Victorin	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
<b>H.E.C.</b>	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
<b>Université Laval</b> Palais-Prince	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
<b>Charles-de-Konnick</b>	23, 24 et 25 septembre
<b>Université de Sherbrooke</b>	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
<b>Université d'Ottawa</b>	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
<b>Université du Québec à Trois-Rivières</b>	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
<b>Université du Québec à Montréal</b>	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
<b>Collège Brébeuf</b>	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

\* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

**LE DEVOIR**

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle  
**LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

**CARTES D'AFFAIRES**

**ROBIC**  
Fondé en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada H2Y 3K2  
Télex: 05 268556  
Fax: (514) 845-7874  
Tel: (514) 987-6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**

**SWABEY OGILVY RENAULT**  
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Télex: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389  
MONTRÉAL OTTAWA

**PHOTOCOPIES URGENTES?**  
En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?  
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:  
**SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST**  
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

### Démission

**MOSCOU (AFP)** — Le premier ministre arménien, Vazgen Manoukian, a présenté sa démission, a annoncé hier l'agence Interfax. Vazgen Manoukian a justifié sa décision en expliquant que le Parlement arménien n'avait pas réagi aux critiques dont il avait été l'objet ces derniers temps. L'agence n'a pas précisé de quelles critiques il s'agissait. Prenant la parole devant les députés, M. Manoukian a indiqué qu'il retirait sa candidature pour les élections présidentielles au suffrage universel prévues pour le 16 octobre. Il a estimé à ce propos que la campagne électorale entraînera une déstabilisation de la situation dans la république. Par ailleurs, le Parlement arménien a appelé hier le Soviet suprême de l'URSS à reconnaître l'indépendance de l'Arménie. L'Arménie s'est déclarée indépendante lundi à la suite du référendum sur l'indépendance du 21 septembre.

### Manifestations

**MOSCOU (AFP)** — Les manifestations anti-gouvernementales se poursuivaient hier devant le Parlement du Tadjikistan, à Douchanbé, les manifestants demandant la démission du nouveau président conservateur Rahmon Nabiev, a indiqué l'agence d'information officielle TASS. Dans une dépêche datée de la capitale de cette république d'Asie centrale, TASS rapporte que les protestataires pro-démocratie et un groupe de vétérans de la guerre d'Afghanistan ont dressé une tente devant le Parlement. Défiant l'état d'urgence instauré lundi par le Parlement, ils exigent la démission du président Rahmon Nabiev « illégalement élu », et la dissolution immédiate du Parlement pro-communiste, a ajouté TASS. Des manifestations similaires se déroulent dans d'autres villes du Tadjikistan, indique TASS, précisant que de nouveaux manifestants affluent de toute la république vers Douchanbé. Des journalistes tadjikik, se déclarant frappés par la censure gouvernementale, se sont mis en grève pour protester contre « la couverture partielle des événements dans la république », selon TASS. Les manifestants exigent le retour de l'ancien président du Soviet suprême (parlement) républicain Kadriiddin Aslonov.

### Moubarak à Moscou

**LE CAIRE (AFP)** — Le président égyptien, M. Hosni Moubarak, entamera aujourd'hui, une visite officielle de deux jours en URSS au cours de laquelle il s'entretiendra avec les responsables soviétiques du processus de paix au Proche-Orient, de la limitation des armements dans cette région ainsi que des relations bilatérales. Il doit rencontrer son homologue soviétique Mikhaïl Gorbatchev avant de voir le président de Russie, M. Boris Eltsine, a-t-on appris de source diplomatique soviétique au Caire. Pour sa part, le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Alexandre Bélonogov, a affirmé que le contrôle des armements au Proche-Orient occupera une bonne place dans les entretiens égypto-soviétiques.

### Chevarnadze conseiller

**MOSCOU (Reuter)** — Mikhaïl Gorbatchev a nommé hier l'ancien ministre des Affaires étrangères Edouard Chevarnadze et huit autres libéraux au sein de sa nouvelle équipe de conseillers politiques. Ce Conseil politique consultatif, annoncé par décret, comprend notamment, outre Edouard Chevarnadze, le maire de Moscou, Gavriil Popov, celui de Saint-Petersbourg, Anatoli Sobtchak, l'architecte de la perestroïka, Alexandre Iakovlev, et le nouveau chef du KGB, Vadim Bakatine. Y figurent également le nouveau responsable de la télévision, Egor Iakovlev, et l'économiste Nikolaï Petrakov. Edouard Chevarnadze est également nommé à la tête de la délégation soviétique qui doit négocier avec la Lituanie indépendante. Anatoli Sobtchak et Alexandre Iakovlev sont nommés à la tête des délégations qui négocieront avec l'Estonie et la Lettonie.

### Mobilisation

**ALGER (Reuter)** — Le Front de libération nationale (FLN) a appelé hier ses partisans à se mobiliser dans les perspectives des prochaines élections législatives en Algérie, prévues avant la fin de l'année. « Le FLN appelle l'ensemble de ses militants, de ses sympathisants et des patriotes à se mobiliser sincèrement, sans arrière-pensées et en toute sérénité, à la préparation, à la tenue et la réussite des élections législatives », déclare le bureau politique du FLN, dans un communiqué adressé à Reuter. Plusieurs partis d'opposition avaient accusé le FLN de vouloir retarder la tenue des élections en bloquant le vote de la loi électorale par le biais de ses députés, majoritaires à l'Assemblée nationale. Le Parlement doit débattre samedi d'un projet de loi électorale. Le président Chadli Bendjedid fixera la date des premières législatives multipartites, après adoption de la loi.

# Le Service de gestion des appels... pour votre tranquillité d'esprit!

Vous êtes une personne occupée et appréciez votre intimité. La maison est votre havre de paix, mais le téléphone est aussi votre lien vital avec le monde.

Bell Canada vous offre maintenant, dans la région de Montréal, le Service

de gestion des appels (SGA)—4 fonctions qui vous permettent de mieux contrôler la situation! Il vous est enfin possible de mettre votre téléphone au service de votre qualité de vie, en tenant compte de votre style de vie et de vos besoins.



## Contrôlez la situation avec le Service de gestion des appels de Bell Canada

Quatre fonctions peu coûteuses qui assurent votre tranquillité d'esprit!

### L'Afficheur

L'Afficheur vous permet de connaître la provenance de vos appels!

Imaginez! Vous n'avez plus à deviner qui vous appelle et vous avez tout le loisir de répondre ou de rappeler plus tard. Avec l'Afficheur et un appareil doté d'une fenêtre d'affichage, vous voyez le numéro d'où provient l'appel et vous décidez.

L'Afficheur est la seule fonction qui requiert un module d'affichage. Voyez le vaste choix que Bell vous offre, de l'appareil multifonctionnel, aux simples modules d'affichage que vous pouvez brancher à votre appareil actuel.

### Le Mémorisateur

Le Mémorisateur surveille pour vous une ligne occupée... jusqu'à ce qu'elle se libère!

Combien de temps avez-vous perdu à tenter de joindre une ligne occupée? Vous pouvez maintenant continuer tranquillement vos activités grâce au Mémorisateur, qui surveille la ligne pendant 30 minutes, ou jusqu'à ce qu'elle se libère!

Et combien de fois vous êtes-vous précipité sur un téléphone qui sonnait? Avec le Mémorisateur, laissez sonner! Puis, dès que vous êtes disponible, composez tout simplement un code et vous êtes en communication avec votre dernier correspondant.

### Le Dépisteur

Le Dépisteur vous permet de démasquer les importuns

Voici enfin une façon d'en finir avec les appels de menace! Avec le Dépisteur, si vous recevez un appel de menace ou importun, raccrochez et composez un code. Le numéro d'où provient l'appel sera mis en mémoire chez Bell et pourra être divulgué en cas de poursuites judiciaires.

### Le Sélecteur

Le Sélecteur élimine les appels indésirables

Ne serait-il pas agréable de réacheminer les appels indésirables et de répondre seulement aux appels que vous voulez? Le Sélecteur vous offre la possibilité de faire réacheminer les appels provenant de certains numéros (vous pouvez mettre jusqu'à douze numéros en mémoire) vers le message suivant. «L'abonné que vous désirez joindre préfère ne pas prendre de communications en ce moment». Vous pouvez aussi ajouter le numéro de votre dernier correspondant à la liste, même sans connaître son numéro. Vous préservez ainsi votre intimité tout en étant présent aux personnes à qui vous voulez parler.

### Il y a des restrictions

Le Service de gestion des appels est offert dans certains secteurs aux clients de résidence et d'affaires monolignes et fonctionne lors d'appels établis par la composition automatique dans les secteurs desservis par la technologie du SGA. Le service s'étendra graduellement aux appels interurbains venant des secteurs desservis par les SGA. Lorsqu'une fonction du SGA ne pourra être en service au cours d'un appel, un message vous en informera. Le SGA n'est peut-être pas offert dans votre secteur.

### Le SGA dissuade les auteurs d'appels importuns

Le SGA contribuera grandement à préserver votre intimité et votre sécurité. L'existence même du SGA dissuadera bien des auteurs d'appels ennuyeux car ils ne sauront pas si vous êtes abonné au SGA ou non.

Ainsi, chaque fois que vous appellerez un abonné au SGA, votre numéro de téléphone sera transmis à cette personne (à moins de limites techniques)... sauf si vous faites composer l'appel par le téléphoniste. Cela s'applique également aux numéros qui ne sont pas dans l'annuaire.

Si vous habitez dans la région de Montréal et que vous voulez passer votre commande, appelez dès maintenant au

# 279-8638

### L'appelant peut demander de contourner les fonctions du SGA

Bell offre au client la possibilité d'éviter que son numéro de téléphone soit transmis. Si vous souhaitez que votre numéro de téléphone ne soit pas communiqué lors de certains appels, vous pouvez passer par le téléphoniste (en faisant le «0») et lui demander d'établir la communication. Le téléphoniste l'établira sans que votre numéro ne soit transmis. Des frais de 0,75\$ par appel seront portés à votre compte.

Les refuges de victimes de violence familiale sont exemptés des frais d'appel. Bell est présentement en train d'établir la liste des refuges admissibles à Montréal et invite les responsables à communiquer avec le Service à la clientèle pour connaître les modalités d'exemption.

**Bell**  
des gens de parole

## ÉDITORIAL

# Le premier ministre bien tempéré

PERSONNE ne s'attendait, connaissant le moindre des premiers ministres du Québec, à ce qu'il en cense ou dénonce d'emblée le livre vert constitutionnel rendu public mardi à Ottawa. L'envergure et la complexité du document, ainsi que la gravité des enjeux en cause, commandent en effet la plus grande circonspection quant à l'examen des 28 propositions de *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Toutefois, de là à aligner des généralités qui font reculer les limites de la prudence la plus sage, il y a une marge que M. Robert Bourassa a franchie allègrement, hier. Plusieurs jours après avoir été informé de la substance du document, deux jours après l'avoir confié à ses juristes et autres experts, le chef du gouvernement n'a même pas trouvé le moyen d'établir des balises au-delà desquelles toute discussion serait oiseuse. Il fallait le faire. Il l'a fait.

Pourquoi l'en chicaner ? À vrai dire, M. Bourassa reste pleinement fidèle à lui-même, à ce qui motive son action politique depuis un quart de siècle. Non seulement il laisse toutes les portes ouvertes, selon son habitude, mais il en ouvre de nouvelles, si besoin en est, pour tempérer une réserve feutrée, atténuer une critique pourtant bien tempérée, bref, faire en sorte que toute perspective se noie dans un horizon aussi vague et flou que possible. Essayer d'en tirer un soupçon de conclusion, fût-elle provisoire, devient presque un exploit.

Rencontrant brièvement la presse hier, avant de répéter ses euphémismes à toutes les tribunes télévisées, M. Bourassa commence par rappeler quelques étapes majeures depuis dix ans : le rapatriement unilatéral de la Constitution, sans le Québec; la décision des premiers ministres de faire une « ronde Québec », à la suite des cinq conditions minimales du Québec, ce qui a mené à l'espoir de Meech et à son échec lamentable; puis la loi 150, prévoyant notamment des « offres » fédérales. Le document présenté par M. Mulroney aux Communes respecte le processus établi par l'Assemblée nationale, ajoute M. Bourassa; il faut maintenant en prendre compte et en étudier la portée à la lumière du rapport Allaire (qui est la position politique du PLQ, faut-il le rappeler), de l'accord du Lac Meech, du livre beige (de M. Ryan en 1980), et de l'actualité. Fort juste, sauf que cette énumération laisse dans l'ombre au moins un autre document capital : le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, issu d'une démarche collective sans précédent au Québec.

Ensuite, le premier ministre aligne à la queue leu leu « quelques aspects positifs » du document fédéral : la reconnaissance du Québec comme société distincte; la limitation du pouvoir fédéral de dépenser; l'inscription dans la Constitution des ententes relatives à l'immigration; l'élimination de certains

dédoublements Ottawa-Québec; la réforme du Sénat, à propos de laquelle le Québec n'a jamais fait d'esclandre, mais qui est si importante dans l'Ouest du Canada.

Puis, sans autre explication ou transition, M. Bourassa fait référence à ce qu'il appelle les « risques » de l'union économique plus étroite, telle que proposée dans le document de travail. Non pas qu'il s'y oppose, bien au contraire. M. Bourassa a toujours été en faveur du renforcement de l'espace économique canadien; c'est même l'un de ses principaux arguments contre l'indépendance du Québec. Il en fait une priorité fondamentale. Mais il s'inquiète des implications concrètes des propositions relatives à l'amélioration du commerce et de la mobilité, au renforcement et à

distincte, dans cette plus récente moulture fédérale ? Le premier ministre et son collègue Gil Rémillard disaient, il y a quatre ans, qu'il valait mieux ne pas la définir, pour ne pas la limiter et la restreindre ? Que devient cet argument-massue, maintenant qu'il en est fait mention à trois reprises — les bretelles s'ajoutant à la ceinture — non seulement pour en limiter la portée, mais pour s'assurer que cette fameuse distinction correspond à l'idée érigée que le premier ministre de Terre-Neuve s'en fait. Avec raison, M. Bourassa fait valoir que le projet d'union économique, tel que soumis, comporte des « risques ». On a l'impression que la notion de société distincte, déjà exsangue, n'est plus qu'une coquille vide ? Pourquoi ne pas le dire, si telle est l'interprétation des experts gouvernementaux ?

On pourrait ainsi multiplier les exemples où M. Bourassa aurait dû, fort utilement, rappeler les positions de son gouvernement, établir les balises qui le guideront au cours des prochains mois. Il est des moments où un chef de gouvernement, tout en se disposant au dialogue le plus franc et ouvert qui soit, doit situer les limites qui sont les siennes, son seuil de tolérance. M. Bourassa ne veut pas être celui qui prend l'initiative, lourde pour l'avenir, de décrire le document fédéral ou de le vouer aux orbes. Son sens des responsabilités est fort louable, étant donné « l'alternative », comme il l'a souligné hier, en anglais. Mais s'il n'est pas capable de fixer des bornes à son souci de bonne entente; s'il refuse de donner quelque indication sur ses priorités concrètes quant à cette « ronde Canada » qui commence (alors même que la « ronde Québec » a lamentablement failli), les Québécois sont en droit de se poser des questions.

Que la stratégie et les tactiques importent au plus haut point, à ce moment crucial, on le conçoit aisément. Qu'il faille faire confiance au premier ministre, soucieux des aspirations profondes et des revendications traditionnelles des Québécois, rien de plus légitime. Mais il y a aussi des principes fondamentaux en jeu. Et la confiance, ça se mérite au jour le jour. Hier, M. Bourassa avait une occasion en or de démontrer, en mettant pleinement les Québécois dans le coup, que son principal souci portait sur l'essentiel et non sur l'accessoire. Il a préféré rester dans la vague et le flou, tentant avant toute chose de ne pas compromettre la solidarité partisane. Ce n'est pas très glorieux. C'est même inquiétant pour l'avenir.

Il ne s'agissait pas de mettre le poing sur la table. Chacun réagit à sa manière, et M. Bourassa est conciliant à l'extrême. Mais faire preuve de telle réserve à ce point, à ce moment-ci, est un aveu de désarroi ou de faiblesse. Ou des deux.

GILLES LESAGE

### Quand la prudence extrême devient un aveu de faiblesse

L'harmonisation des politiques économiques. Avec raison, il note que le Québec doit protéger ses « droits acquis » tout en faisant face aux défis de l'an 2000.

Comme s'il avait hâte d'en finir et de passer à autre chose, le chef du gouvernement conclut rapidement : le document fédéral est utile mais incomplet. Le Québec l'étudiera de façon constructive et très vigilante, de façon à sauvegarder les pouvoirs de l'Assemblée nationale. C'est une étape qui respecte la loi 150; elle permet d'envisager l'avenir avec ouverture et détermination. Mais encore ? C'est un peu court, comme réaction, fût-elle préliminaire. Surtout de la part du premier ministre du Québec. Certes, M. Bourassa nous a habitués à la modération dans les propos, à la pondération en tout et partout. Pour lui, rien n'est chaud ou froid, tout est tiède. Mais le prendre de si haut, à ce moment-ci, c'est un peu fort.

Contrairement à 1986-87, alors qu'il avait pris les devants pour tenter de réparer l'humiliation subie par le Québec en 1981-82, le gouvernement reste, cette fois-ci, sur son quant-à-soi et fait preuve de grande réserve. De toute évidence, il ne veut pas brûler ses vaisseaux et il laisse les autres, notamment M. Clyde Wells, se commettre. À la lumière de ce qui s'est passé entre 1987 et 1990 — des premiers ministres reniant la parole de leur prédécesseur ou la leur propre — on ne saurait blâmer M. Bourassa de prendre son temps avant de sauter sur la glace, aussi mince que fragile. Mais cette discrétion exemplaire a quand même des bornes.

Par exemple, qu'en est-il de la société

## LETTRES AU DEVOIR

### Une piste de compromis

DANS LE cadre des discussions autour d'une incertaine conférence de paix sur le Proche-Orient, Israël s'obstine à refuser de voir un délégué palestinien de Jérusalem-Est faire partie de la représentation palestinienne. Inversement, l'OLP y tient tout autant. Voici une piste de compromis, cet enjeu étant déterminant pour la tenue même de cette conférence.

Puisque le gouvernement israélien soutient que Jérusalem-Est, peuplée surtout d'Arabes, est irrévocablement partie d'Israël, le secrétaire d'État américain M. James Baker, devrait suggérer que la délégation israélienne comprenne un représentant palestinien de Jérusalem-Est. Celui-ci serait alors à même d'exprimer les revendications de ses concitoyens sans pour autant faire partie de la délégation palestinienne.

Pour désigner ce délégué délicat, il restera à Israël à déguiser un extra-terrestre recruté par le Mossad qui viendrait témoigner que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes pour les Palestiniens de cette ville.

Et la roue continuerait à tourner

Jean-Marc Plante  
Québec, 18 septembre 1991

### URSS et nucléaire

DEPUIS le putsch raté du 19 août et l'imbrication de la fameuse valise à codes de Gorbatchev, la question du contrôle de l'arsenal nucléaire est de plus en plus posée en URSS et à l'extérieur.

À l'intérieur, républiques et centre discutent ferme : le Kazakhstan refuse tout nouveau essai nucléaire sur son territoire tandis que la Russie réclame ni plus ni moins qu'un droit de veto sur toutes utilisations du nucléaire à des fins offensives. Arriveront-ils à s'entendre ? C'est possible et même probable. La méfiance unit les républiques restantes face à un Boris Eltsine fort arrogant. Ne clamait-il pas il y a peine deux semaines la possibilité de remettre en question les frontières du Kazakhstan et de l'Ukraine et, n'a-t-il pas été prompt à usurper certains pouvoirs constitutionnels pendant et après le putsch ? Les républiques restantes feront donc probablement front commun contre ce chauvinisme grand-russe qu'elles connaissent bien pour s'assurer de la centralisation de la manœuvre sur leur arsenal nucléaire.

À l'extérieur, experts, CIA et autres analysent différents scénarios : guerre régionale nucléaire, attaque par surprise contre les États-Unis par un sous-marin nucléaire commandé par un conservateur farouche, etc. Mais, il y a une hypothèse que je n'ai pas encore vue dans les médias et qui m'inquiète : la diffusion de ce savoir, de ce Know-how, sur les armements nucléaires.

Qu'arrivera-t-il des techniciens et scientifiques baltes ou des autres républiques sécessionnistes ? Continueront-ils à travailler en URSS si leur république comme il est probable et souhaitable ne se donne pas un programme d'armements nucléaires ou s'offriront-ils, enivrés par les vertus du libre-marché, au plus offrant ? Et, où sera l'Eldorado pour ces nouveaux convertis au libéralisme ? Aux États-Unis ? En Europe ? Cela me semble peu probable si le traité START est réellement appliqué. Par contre plusieurs puissances régionales pourraient être vivement intéressées : Pakistan, Iran, Lybie, etc.

Avec la deuxième guerre mondiale on a assisté à la fuite des cerveaux vers les États-Unis ce qui nous a donné la première bombe atomique. Avec la désintégration de l'URSS assisterons-nous à la diffusion de ce savoir ? Et si l'Irak avait possédé ce feu nucléaire ?

André Francoeur  
Montréal, 11 septembre 1991

### Corriger une énormité

LA PRISE DE position de monsieur Ovide Mercredi, réclamant pour les siens le titre de peuple fondateur et la cinglante réplique de madame Andrée Ferretti, le 30 août dernier, ont suscité de nombreuses réactions. LE DEVOIR nous a comblés : le professeur Denys Delage, le philosophe Claude Lagarde, l'écrivain montagnais Armand McKenzie, l'anthropologue Rémi Savard et l'ingénieur Rodrigue Murray nous ont révélé leurs opinions et réactions. Plusieurs m'ont impressionné mais une énormité me fit sursauter. De toute évidence, le professeur d'histoire et de sociologie, à Laval, monsieur De-

nys Delage, n'aime pas notre histoire du Canada et préfère celle des Canadiens-anglais. Il n'apprécie guère « la petite histoire sortie tout droit du courant de pensée des Garneau, Ferland, Casgrain... La peur (pour les Canadiens-français) de passer pour des sauvages répond aux théories évolutionnistes de l'époque... Lionel Groulx y voyant la malveillance de ceux qui veulent humilier son peuple ». Bon, j'ai compris... mon sang indien m'humilie ! Il a de l'imagination, ce monsieur Delage mais il a senti le besoin de se réclamer, dare dare, d'un maître à penser du Canada-anglais : « Donald B. Smith, dont je m'inspire ici, a bien analysé cette question ». Ah oui ? Il a scruté mon âme humiliée ?

Pourtant, je l'aimais bien moi, le Donald B. Smith, professeur d'histoire en Alberta, à l'Université Calgary. Lors de la réaction de *L'été des Mowhaks*, l'automne dernier, j'avais relu plusieurs de ses excellentes monographies indiennes (Elizabeth Field, l'épouse blanche du pasteur indien Peter Jones; David Sawyer, le chef de la tribu des Sautoux, dit Kezhewinninne et surtout celle de Joseph Onasakenrat, un chef iroquois né (1845) et décédé (1881) à Oka, dans la « mission » sulpicienne). Si intéressante que soient ces monographies de grandes personnalités indiennes du Canada, cela ne fait pas du distingué professeur Donald B. Smith le guide par excellence de « l'imagination québécoise ». Il m'en faudra beaucoup plus pour qu'il remplace les travaux de nos historiens québécois, dans ma bibliothèque et... mon imaginaire. Ce serait un triste méprisage; je préfère m'en remettre aux Frégault, Vaugeois, Trudel, Brunet, Lahaise, Vailland, Hameelin, Ouellet pour, « à l'âge adulte, me rappeler mes origines... et redéfinir ma place » dans l'ensemble québécois. Continuez donc à chercher la vôtre dans l'ensemble canadien, si cela vous passionne : Moi, pas !

Jacques Lamarche  
Saint-André Avellan, 14 septembre 1991

### Les prix de la critique

DANS SA chronique du 17 septembre, concernant les prix qui seront remis le 7 octobre par l'Association québécoise des critiques de théâtre, Robert Lévesque ne mentionne que deux bourses de 700 \$ et 600 \$. Or, cet argent ne tombe pas du ciel. En fait, 4 500 \$ seront distribués (dont 1 000 \$ pour le meilleur texte), grâce à la Banque Nationale, qui est notre commanditaire exclusif pour la deuxième année. Il n'est pas juste de passer complètement sous silence l'appui de cette société. Si l'on refuse de donner la moindre visibilité aux organismes du secteur privé qui s'intéressent aux arts, ils y réfléchiront à deux fois avant de récidiver.

Michel Vais  
Montréal, 17 septembre 1991

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

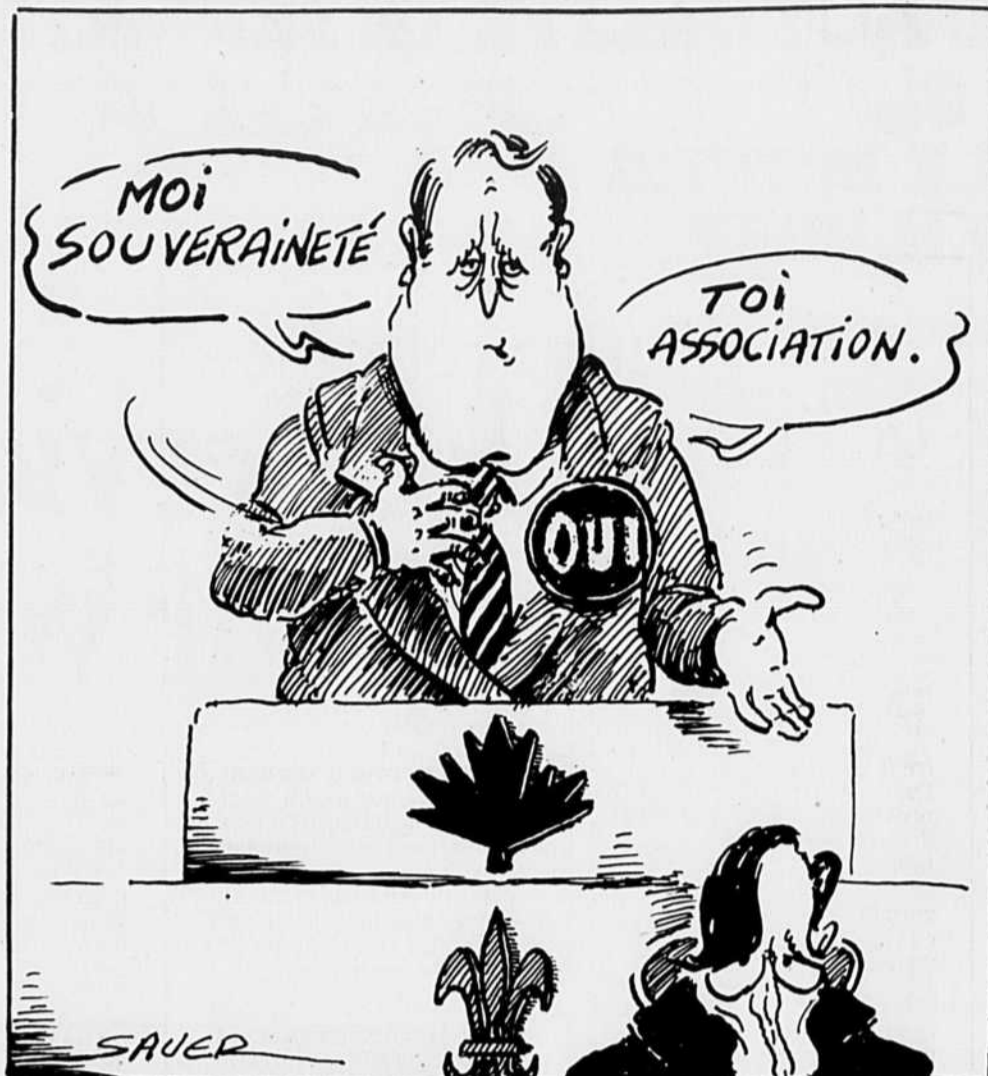
Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS



### Michel Duquette

## L'intégration de l'Amérique

SI ON FAIT le tour des dix dernières années, en ce qui a trait à l'économie de l'Amérique latine, on doit admettre qu'il s'agit moins d'une décennie de stagnation que d'une époque de transition. Transition politique d'abord, alors que la plupart des régimes militaires du sous-continent perdent graduellement pied et sont remplacés par des démocraties. Les scénarios varient : en Argentine, la guerre des Îles Malouines achève de discréditer un régime aux mains tachées de sang; au Brésil, le passage se fait en douceur, dans l'ambiguïté. Au Chili, le vieux loup Pinochet finit par emprunter la sortie côté jardin qu'on lui indique depuis dix ans. Les démocrates, souvent issus des vieilles élites, leur succèdent. Quoiqu'indécises sur leur programme politique et encore fragiles, ces nouvelles démocraties ont pour le moment passé la phase du sevrage et font leurs premiers pas sous l'oeil attendri du grand frère nord-américain.

Transition économique ensuite, car ces sociétés en voie de mutation — Mexique, Brésil, Argentine et Chili — semblent avoir tourné le dos, non sans quelques regrets, à l'époque antérieure marquée par un modèle économique où s'affirmaient protectionnisme et interventionnisme étatique. Une pratique qui se justifie moins désormais, compte tenu de l'endettement et de la crise fiscale de l'État. Plus question de subsides et de subventions dans un tel contexte. Les entrepreneurs sont invités, comme partout, à battre de leurs propres ailes et à faire face au vent de la compétition. Question, pour une région en perte de vitesse, de se mettre au parfum des nouvelles tendances et d'attirer, comme ce fut le cas il y a une génération, cette manne d'investissements qui avait dans son temps entraîné une modernisation significative de l'économie, axée sur l'industrialisation lourde. On chante aujourd'hui les vertus du libéralisme, du décloisonnement des marchés, des investissements sans discrimination d'origine ou de localisation. On vante le pouvoir magique du marché à réguler ce qui l'était autrefois par le biais des agences et des réglementations gouvernementales. On se croirait en Union soviétique, où les communistes d'hier virent capot en moins de temps qu'il faut pour le dire. On en cense ce qu'hier encore on fustigeait. Tout le monde est devenu libéral. Les conversions se font jusque dans les milieux les plus nationalistes.

L'HEURE n'est plus, dans la presse latino-américaine, aux savantes dissertations sur la fierté nationale et l'intangible présence de la planification politique sur la société civile. Ventre affamé n'a point d'oreille. Le Mexique bat la marche et devance le peloton des candidats au baptême néo-libéral. Depuis le président Miguel de la Madrid entre 1983 et 1989, comme nous le rappelions dans une chronique antérieure, ce pays s'est orienté de plus en plus fermement sur la voie d'une ouverture économique internationale et d'un dégel diplomatique avec les États-Unis, que facilitèrent grandement les firmes de maquiladora implantées au nord de son territoire depuis les années 70. Ces entreprises ont toujours produit à partir de capitaux et en fonction du marché américain. On n'avait qu'à ouvrir un peu plus largement le portillon pour inviter des capitaux frais et de nouvelles usines d'assemblage. Approche prudente, gradualiste, qui rend aujourd'hui des dividendes alors que se rencontrent depuis le début de l'été les représentants des trois pays d'Amérique du Nord et que nos partenaires de circonstance sortent leur liste d'épicerie. Celle des États-Unis comporte des millions de barils de pétrole. Celle du Mexique, des équipements de dépollution qui feraient de Mexico une ville respirable. On verra bien au début de 1992 ce qui sortira de ce *think tank* à trois.

SUR LA QUESTION de la dette, le Mexique a aussi quelques avantages de départ qu'il veut exploiter à fond dans la conjoncture. D'abord sa dette, maintes fois consolidée, qu'il prétend reconverter en prises de participation dans l'industrie nationale, mais à ses conditions, de manière à éviter une mainmise

américaine crainte au sud du Rio Grande. D'où les appels du genou, multipliés à gauche et à droite, aux investisseurs japonais, européens et même canadiens. Avis aux intéressés, les conditions n'ont jamais été meilleures au Mexique.

À cet égard, le plan Brady constituait un utile point de départ, qu'il importe de replacer dans sa juste perspective. Dès 1987, ce sénateur et économiste américain proposait la conversion pure et simple de tranches de dette privée et publique latino-américaine en blocs d'actions privilégiées. L'avantage pour les pays endettés était manifeste : l'argent demeurerait au pays au lieu d'être rapatrié dans les coffres déjà pleins des grandes banques. Cet argent devenait productif. L'accompagnerait de nouveaux investissements, notamment en transferts de technologie, susceptibles de revitaliser des pans entiers de l'économie, frappés de désuétude.



Le plan recelait un défaut majeur du côté des investisseurs. Les prises de participation seraient en fin de compte des placements forcés ou encore captifs, alors que d'alléchantes opportunités se faisaient jour ailleurs avec la perspective de l'ouverture de l'Europe de l'Est au grand marché mondial, désormais sans frontière. Il faut dire que, dans un contexte de grande compétition entre Américains et Européens sur ce champ de bataille économique, ces derniers jouissent d'une longueur d'avance. Ce qui rend vraisemblable l'intérêt prioritaire des Américains pour la région latino-américaine, plus proche et regorgeant de richesses naturelles et énergétiques. Un avantage non négligeable pour une économie qui préférerait fonctionner à partir d'intrants bon marché, compte tenu de ses charges élevées en coûts de main-d'oeuvre. Dans un tel contexte, le plan Brady a de bonnes chances d'être pris au sérieux.

Depuis deux ans, on ne cesse plus de parler de libre-échange à l'échelle continentale. Après le mariage canado-américain, le Mexique signe ces jours-ci un accord du même type avec le Chili, visant à abolir toutes les barrières douanières entre les deux pays d'ici 1996. Le Chili est devenu un pays intéressant, grâce à la modernisation récente de son industrie vinicole et de ses mines. Il pratique un libéralisme que la venue au pouvoir du président Aylwin ne remet pas en cause. Cherchant des partenaires, il tient l'oeil fixé sur le grand marché nord-américain, qu'il souhaite atteindre par l'entremise du Mexique. Même mouvement dans le Cône-Sud, où l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay poursuivent le même objectif derrière un échancier un peu moins précis. C'est le MERCOSUR, que patronnent avec des sautes d'enthousiasme et pas toujours d'une même voix les présidents Collor de Melo, du Brésil, et Carlos Menem, d'Argentine.

CETTE INTENSE activité et ces regroupements annoncent-ils en quelque sorte une intégration hémisphérique du continent américain, de l'Alaska à la Terre de Feu ? Dans l'état actuel des forces d'opposition dans ces nouvelles démocraties, bien peu de voix semblent capables, voire disposées, à la dénoncer. À défaut du principe, qui paraît attrayant aux classes moyennes que la récession des dix dernières années a rendues exsangues, les opposants s'en prennent aux modalités, qu'ils trouvent avec raison peu avantageuses. À ceux qui, en Amérique latine, connaissent la langue française et *Les Fables de La Fontaine* en particulier, il manque peu de choses pour qu'ils récitent *Le pot de terre et le pot de Fer*, comme le firent au Canada, il y a quelques années, les nostalgiques de la *National Policy*. Ils ne risquent pas d'être entendus.